



GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MINISTÈRE D'ÉTAT

BULLETIN D'INFORMATION

Service « Information et Presse », 18, rue Aldringer, Luxembourg

N° 8/9 (8^{me} année)

Luxembourg, le 30 septembre 1952

Mémorial (mois d'août)

Ministère des Finances.

Un arrêté grand-ducal du 1^{er} août 1952 a pour objet l'annulation des titres luxembourgeois au porteur non déclarés en conformité de l'arrêté grand-ducal du 4 novembre 1944, l'attribution à l'Etat de la contre valeur des titres non déclarés et le rétablissement de la libre circulation des titres.

Un arrêté grand-ducal du 27 août 1952 complète l'arrêté grand-ducal du 8 juin 1949 déterminant les conditions pour l'exécution de l'art. 6 de la loi du 29 mai 1906 sur les habitations à bon marché.

Un arrêté ministériel du 14 août 1952 complète celui du 3 août 1949 ayant pour objet l'octroi de primes de construction.

*

Le Ministère de l'Agriculture.

La loi du 22 juillet 1952 approuve l'adhésion du Grand-Duché de Luxembourg à la Convention Météorologique Mondiale, établie à Washington, le 11 octobre 1947. Le texte de la Convention est publié au «Mémorial» du 2 août 1952, pages 906-915.

*

Ministère des Affaires Etrangères.

La loi du 22 juillet 1952 approuve le Protocole additionnel à l'Accord de Paris du 14 janvier 1946 concernant les réparations à recevoir de l'Allemagne, l'institution d'une Agence Interalliée et la restitution de l'or monétaire, signé à Bruxelles, le 15 mars 1948. Le texte du Pro-

SOMMAIRE:

	Page		Page
1. Mémorial (Mois d'août)	143	6. M. Pierre Frieden, Ministre de l'Intérieur, inaugure les Maisons communales de Hosingen, Troisvierges et Differdange	158
2. Mémorial (Mois de septembre)	144	7. Le Salon 1952 du Cercle Artistique de Luxembourg. Inauguration solennelle en présence de S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg	160
3. Luxembourg, Capitale provisoire de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. Installation à Luxembourg de la Haute Autorité. 10 août 1952	145	8. Nouvelles diverses	160
4. Le Conseil Spécial de Ministres, organisme de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, s'installe à Luxembourg le 8 septembre 1952	152	9. Le Mois en Luxembourg (Mois d'août)	163
5. Visite officielle à Luxembourg de l'Amiral McCormick, Commandant Suprême Allié de l'Océan Atlantique	157	10. Le Mois en Luxembourg (Mois de septembre)	165

tocone additionnel est publié au « Mémorial » du 2 août 1952, pages 904-905.

*

Ministère de la Santé Publique.

La loi du 22 juillet 1952 approuve le Protocole signé à Paris, le 19 novembre 1948, plaçant sous contrôle international certaines drogues non visées par la Convention du 13 juillet 1931 pour limiter la fabrication et régler la distribution des stupéfiants, amendé par le Protocole, signé à Lake Success, le 11 décembre 1946. Le texte du Protocole est reproduit au « Mémorial » du 2 août 1952, pages 901-904.

*

Ministère des Transports.

La loi du 22 juillet 1952 approuve les Actes de la Conférence des Nations Unies sur les transports routiers automobiles, signés à Genève, le 19 septembre 1949, les Accords européens sur la signalisation routière et sur les dimensions et poids des véhicules ainsi que la Déclaration sur la construction de grandes routes de trafic international, signés à Genève, le 16 septembre 1950. Le texte des Actes, Accords et Déclaration est reproduit au « Mémorial » N° 51 du 5 août 1952.

La loi du 13 août 1952 approuve l'Accord relatif aux transports aériens entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Confédération helvétique, signé à Berne, le 9 avril 1951. Le texte de cet Accord est reproduit au « Mémorial » du 28 août 1951, pages 1012-1016.

Mémorial (mois de septembre)

Ministère des Finances.

Les arrêtés concernant l'octroi de primes de construction ayant donné lieu, à la suite de l'augmentation du coût de la vie, à des rigueurs d'application font l'objet de deux arrêtés modificatifs:

Un arrêté grand-ducal du 27 août 1952 complète celui du 8 juin 1949 déterminant les conditions pour l'exécution de l'article 6 de la loi du 29 mai 1906 sur les habitations à bon marché.

Un arrêté ministériel du 14 août 1952 complète celui du 3 août 1949 ayant pour objet l'octroi de primes de construction.

*

Ministère des Affaires Etrangères.

La loi du 13 août 1952 approuve l'Accord Général sur les Privilèges et Immunités du Conseil de l'Europe, signé à Paris, le 2 septembre 1949.

Un arrêté grand-ducal du 14 août 1952 a pour objet la modification des passeports à l'étranger.

*

Le Ministère de l'Agriculture.

Le régime des céréales panifiables de la récolte 1952 fait l'objet d'une série de dispositions réglementaires:

Un arrêté du Gouvernement du 3 septembre 1952 a pour objet la mouture obligatoire des céréales panifiables indigènes de la récolte 1952.

Un avis de l'Office des Prix du 4 septembre 1952 fixe les prix commerciaux des céréales panifiables indigènes de la récolte 1952.

Un arrêté ministériel du 4 septembre 1952 règle le paiement des subventions structurelles en faveur des producteurs de céréales panifiables indigènes de la récolte 1952.

Un arrêté ministériel du même jour fixe le taux de mélange des céréales panifiables à utiliser pour la fabrication de farine légale, ainsi que le taux d'extraction des farines.

Un troisième arrêté ministériel du même jour fixe les modalités d'indemnisation des meuniers et les prix de vente des produits de la meunerie.

Un quatrième arrêté ministériel du même jour prévoit un régime de subventions sur la farine légale destinée à la panification.

Luxembourg, Capitale provisoire de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier

Installation à Luxembourg de la Haute Autorité. — 10 août 1952.

Lors de la conférence historique de Paris des 23, 24 et 25 juillet 1952, les Ministres des Affaires Etrangères des six pays membres de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier avaient désigné la capitale du Grand-Duché de Luxembourg comme siège provisoire de différents organes et comme lieu de démarrage des activités du Plan Schuman. Le 10 août avait été retenu comme date à laquelle la Haute Autorité inaugurerait ses travaux à Luxembourg.

Les services gouvernementaux luxembourgeois avaient tout mis en œuvre pour créer le cadre apte à recevoir la Haute Autorité et les services administratifs encore restreints, mais susceptibles de se développer rapidement dans les locaux mis à leur disposition par les autorités grand-ducales. La Direction des Chemins de Fer Luxembourgeois et ses services avaient quitté leur hôtel de la Place de Metz qui domine le Pont Adolphe et d'où le regard plonge dans la verdure de la vallée de la Pétrusse. Le bâtiment complètement remis à neuf fut meublé de façon moderne et le samedi soir, 9 août, il ne manquait rien, pas même les fleurs dans les bureaux des neuf membres de la Haute Autorité.

Pour recevoir la Haute Cour, l'hôtel de Gargan, propriété de la Ville, situé dans le parc municipal, fut aménagé. Cet hôtel était destiné à recevoir le Musée Pescatore, à devenir la Galerie de Peinture de la Municipalité, et aurait dû être remis à cette destination vers le 20 août, dans le cadre de cérémonies officielles. Le bâtiment ayant également été mis à la disposition des autorités du Plan Schuman, les tableaux furent décrochés et regagnèrent les caisses où ils avaient somnolé pendant presque un demi-siècle. — Des délégations française, allemande, belge, hollandaise et italienne travaillaient de concert avec les Luxembourgeois pour jeter ailleurs dans la ville les premiers fondements, aménager les locaux qui devaient recevoir des missions diverses gravitant autour du Plan Schuman. De cette façon, quand vint le 10 août, tout était à pied d'œuvre.

La I^e Séance de la Haute Autorité.

Consciente de l'heure historique, la population de la capitale avait pavoisé pour recevoir ses hôtes de marque.

En outre, pour marquer cet événement important, les principaux journaux du pays traitaient dans des éditoriaux fouillés, soit l'idée du Plan Schuman, soit les aspects particuliers de la Communauté Européenne pour le Luxem-

bourg. Ainsi le «Luxemburger Wort» avait publié une édition spéciale de cinq pages avec une interview et un message de M. le Président Robert Schuman, une interview de M. le Chancelier Adenauer, du Vice-Président de la Haute Autorité, M. Albert Coppé, ainsi qu'un message du Ministre des Affaires Etrangères du Gouvernement grand-ducal, M. Joseph Bech, et du Président du Gouvernement italien, M. Alcide de Gasperi.

A ceci s'ajoutaient encore les biographies des membres de la Haute Autorité et des articles d'éminents collaborateurs dont nous mentionnons MM. Raymond Aron, Prosper Schœder, Marcel Fischbach, Nicolas Margue, Lambert Schaus, Joseph Petit, Pierre Schockmel et Jean Fosty.

Ce fut dans une atmosphère de solennité extraordinaire qu'eut lieu le dimanche, 10 août, à 11 h. 30, à la salle des séances de l'Hôtel de Ville brillamment orné de fleurs, la première séance de la Haute Autorité.

Devant un auditoire de choix comprenant les membres du Corps Diplomatique, LL. EE. MM. le Dr Joseph Jansen, Ministre de la République Fédérale d'Allemagne, le Vicomte Joseph Beryer, Ministre de Belgique, M. John B. Ketcham, Chargé d'Affaires a. i. des Etats-Unis d'Amérique, LL. EE. MM. Pierre Saffroy, Ministre de France, Geoffrey Allechin, Ministre de Grande-Bretagne, Carlo Bossi, Ministre d'Italie, et Hendrik A. Hooft, Ministre des Pays-Bas, les membres du Gouvernement, LL. EE. MM. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères, MM. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, Victor Bodson, Ministre de la Justice, Nicolas Biever, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, et Michel Rasquin, Ministre des Affaires Economiques, les membres du Collège échevinal, MM. Emile Hamilius, Bourgmestre, Camille Kasel, Georges Reuter, Nicolas Rollinger et Lucien Kœnig, Echevins, les membres des délégations qui ont pris part à l'élaboration du Plan ainsi que les représentants de la presse indigène et mondiale, de nombreux cameramen et reporters photographes, M. Jean Monnet, Président de la Haute Autorité, prononça le discours inaugural. A ses côtés avaient pris place les membres de la Haute Autorité, MM. Franz Etzel (République Fédérale d'Allemagne), I^{er} Vice-Président, Albert Coppé (Belgique), II^e Vice-Président, Léon Daum (France), Paul C. E. Finet (Belgique), Enzo Giaccherio (Italie), Heinz Potthoff (République Fédérale

d'Allemagne), Dirk P. Spierenburg (Pays-Bas) et Albert Wehrer (Luxembourg), M. Massimo Pilotti, Président de la Cour de Justice du Plan Schuman, et le Prof. Dr Hallstein, Secrétaire d'Etat, Bonn.

Voici le discours de M. le Président Jean Monnet:

« Messieurs,

Je déclare ouverte la première séance de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

En cet instant, qui marque l'accomplissement d'une œuvre poursuivie tenacement depuis plus de deux ans, je dois d'abord rendre hommage aux hommes d'Etat de nos six pays dont la clairvoyance et la volonté l'ont rendu possible. Je veux aussi exprimer les remerciements qui sont dus à tous ceux qui ont contribué à l'élaboration du Traité qui constitue notre Charte. Et surtout, au moment où l'établissement de la Communauté transforme en une réalité vivante ce que le monde, à juste titre, appelle le « Plan Schuman », permettez-moi d'évoquer la gratitude que l'Europe ne cessera de témoigner au Président Robert Schuman qui, en lançant l'appel du 9 mai 1950, a pris l'initiative et la responsabilité d'engager notre continent dans la voie de son unité.

En procédant à l'installation de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, nous accomplissons un acte solennel. Nous prenons possession de la charge qui nous a été confiée par nos six pays.

Chacun de nous a été désigné, non par l'un ou l'autre de nos Gouvernements, mais d'un commun accord des six Gouvernements. Ainsi, nous sommes tous ensemble les mandataires communs de nos six pays: Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas et chacun comprendra, j'en suis sûr, que je souligne en particulier ce grand signe d'espoir: nous nous retrouvons ici, Français et Allemands, membres d'une même communauté; des intérêts vitaux de l'Allemagne et de la France relèvent d'une Autorité qui n'est plus ni allemande ni française mais européenne.

*Engagement solennel
des membres de la Haute Autorité.*

En votre nom à tous, je renouvelle publiquement l'engagement que chacun de nous a pris en acceptant sa nomination:

Nous exercerons nos fonctions en pleine indépendance dans l'intérêt général de la Communauté.

Dans l'accomplissement de nos devoirs, nous ne solliciterons ni n'accepterons d'instructions d'aucun Gouvernement ni d'aucun organisme et nous nous abstenons de tout acte incompatible avec le caractère supranational de nos fonctions.

Nous prenons acte de l'engagement des Etats membres de respecter ce caractère supranational et de ne pas chercher à nous influencer dans l'exécution de nos tâches.

Caractère supranational des Institutions.

Pour la première fois, les relations traditionnelles entre les Etats sont transformées. Selon les méthodes du passé, même lorsque les Etats européens sont convaincus de la nécessité d'une action commune, même lorsqu'ils mettent sur pied une organisation internationale, ils réservent leur pleine souveraineté. Aussi l'organisation internationale ne peut ni décider, ni exécuter, mais seulement adresser des recommandations aux Etats. Ces méthodes sont incapables d'éliminer nos antagonismes nationaux qui s'accusent inévitablement tant que les souverainetés nationales elles-mêmes ne sont pas surmontées.

Aujourd'hui, au contraire, six Parlements ont décidé, après mûre délibération et à des majorités massives, de créer la première Communauté Européenne qui fusionne une partie des souverainetés nationales et les soumet à l'intérêt commun.

Dans les limites de la compétence qui lui est conférée par le Traité, la Haute Autorité a reçu des six Etats le mandat de prendre en toute indépendance des décisions qui deviennent immédiatement exécutoires dans l'ensemble de leur territoire. Elle est en relations directes avec toutes les entreprises. Elle obtient ses ressources financières, non de contributions des Etats, mais de prélèvements directement établis sur les productions dont elle a la charge.

Elle est responsable, non devant les Etats, mais devant une Assemblée européenne. L'Assemblée a été élue par les Parlements nationaux; il est déjà prévu qu'elle pourra être élue directement par les peuples. Les membres de l'Assemblée ne sont liés par aucun mandat national; ils votent librement et par tête et non par nation. Chacun d'eux ne représente pas son pays, mais la Communauté entière. L'Assemblée contrôle notre action. Elle a le pouvoir de nous retirer sa confiance. Elle est la première Assemblée européenne dotée de pouvoirs souverains.

Les actes de la Haute Autorité sont susceptibles de recours en justice. Ce n'est pas devant des tribunaux nationaux que de tels recours seront portés, mais devant un tribunal européen, la Cour de Justice.

Toutes ces institutions pourront être modifiées et améliorées à l'expérience. Ce qui ne sera pas remis en question, c'est qu'elles sont des institutions supranationales et, disons le mot, fédérales. Ce sont des institutions qui, dans la limite de leur compétence, sont souveraines, c'est-à-dire dotées du droit de décider et d'exécuter.

Le charbon et l'acier ne sont toutefois qu'une partie de la vie économique. C'est pourquoi une liaison constante doit être assurée entre la Haute Autorité et les Gouvernements qui demeurent responsables de la politique économique d'ensemble de leurs Etats. Le Conseil des Ministres a été créé, non pour exercer un contrôle ou une tutelle, mais pour établir cette liaison et assurer

l'harmonie entre la politique de la Haute Autorité et celle des Etats membres.

Création du marché unique européen du Charbon et de l'Acier.

La tâche qui nous est confiée par le Traité est lourde. Nous devons établir et maintenir un marché unique du charbon et de l'acier sur tout le territoire de la Communauté. Dans quelques mois, toutes les entraves douanières, toutes les restrictions quantitatives, toutes les discriminations seront éliminées. Le charbon et l'acier ne connaîtront plus de frontières à l'intérieur de la Communauté; ils seront à la disposition de tout acheteur dans les mêmes conditions.

Le Traité qui est la première loi anti-trust de l'Europe, nous donne mandat de dissoudre les cartels, d'interdire les pratiques restrictives, d'empêcher toute concentration excessive de pouvoirs économiques. Ainsi, dans un régime de saine concurrence, la production du charbon et de l'acier sera véritablement au service des consommateurs.

Le Traité nous prescrit d'intervenir, s'il est nécessaire, pour atténuer les effets des fluctuations économiques, pour faciliter le développement et la modernisation de ces industries. Dans le grand effort de développement économique qui va être poursuivi, nous aurons particulièrement à l'esprit la préoccupation de promouvoir l'amélioration des conditions de vie et de travail de la main-d'œuvre, permettant leur égalisation dans le progrès.

Que signifiera dans la vie quotidienne des citoyens de nos six pays ce marché unique du charbon et de l'acier pour 155 millions de consommateurs? On dira sans doute que peu d'entre eux achètent du charbon et de l'acier en quantités importantes. Mais le charbon et l'acier interviennent dans la fabrication de tout ce dont l'homme moderne a besoin: le gaz, l'électricité, les outils, les machines, les automobiles. Par la charrue et le tracteur, par l'équipement textile ou la machine à coudre, par l'armature du béton, par l'échafaudage ou la charpente métallique, ils ont leur part essentielle jusque dans nos maisons, nos vêtements et notre nourriture. Le charbon et l'acier plus abondants, de meilleure qualité, à un prix plus bas, c'est la possibilité pour chacun d'acheter davantage et pour chaque famille d'obtenir un niveau de vie plus élevé. C'est l'ampleur et la liberté du marché unique qui permettront de développer une production de masse, seul moyen d'obtenir la diminution des prix de revient, le développement des débouchés et l'expansion de la production.

Mais ce marché unique qui englobe les territoires de nos six pays a encore une autre signification. Comment ne pas être frappé, en considérant les activités soumises à la Communauté, par cette extraordinaire concentration de fer et de charbon, par la densité de ces ressources minières et de ces installations industrielles qui

dans un espace aussi limité constituent sans doute un ensemble unique au monde.

Voyez comme le bassin du Nord de la France se prolonge vers la Belgique, comme les charbonnages belges se raccordent aux charbonnages d'Aix et de la Ruhr, regardez la Campine partagée entre la Belgique et les Pays-Bas, et ce même charbon réparti entre la Sarre et la Lorraine, ce même minerai de fer entre la Lorraine et le Luxembourg! Ces ressources, dont la nature a fait l'actif industriel essentiel de l'Europe, ont été l'enjeu des luttes entre Etats et des entreprises de domination. En effaçant les divisions que les hommes ont arbitrairement introduites, il s'agit aujourd'hui de recréer ce bassin naturel dont ils ont morcelé l'unité et limité le développement.

Pour atteindre ces objectifs, le Traité et la Convention ont prévu des étapes. Pleinement conscients des adaptations nécessaires, nous remplirons le mandat qui nous est confié avec détermination et prudence.

Coopération de la Haute Autorité avec les Gouvernements, les producteurs, les travailleurs et les consommateurs.

Il ne nous appartient pas de diriger la production du charbon et de l'acier, c'est là le rôle des entreprises. Notre tâche est d'établir et de maintenir les conditions dans lesquelles la production se développera au mieux de l'avantage commun. Nous allons immédiatement établir des liaisons avec les Gouvernements, avec les producteurs, avec les travailleurs, avec les utilisateurs et les négociants, avec les associations qu'ils ont constituées. Nous placerons ainsi, dès le début, le fonctionnement de la Communauté sur une base de consultation constante. Nous établirons entre tous une vue commune et une connaissance mutuelle. Ainsi se dégagera une connaissance d'ensemble de la situation de la Communauté et des problèmes qu'elle comporte; ainsi pourra être préparée la forme concrète des mesures qui devront être prises pour y faire face. Nous soumettrons le bilan ainsi dressé à l'Assemblée Commune au cours de la deuxième réunion qu'elle doit tenir dans cinq mois. Dans les toutes prochaines semaines, nous réunirons le *Comité Consultatif*, composé de chefs d'entreprises, de travailleurs, d'utilisateurs et de négociants.

Dans tous les cas prévus par le Traité nous soumettrons nos décisions à l'épreuve de la discussion et nous en rendrons publics les motifs.

Rapports internationaux de la Communauté.

La prospérité de notre Communauté Européenne est indissolublement liée au développement des échanges internationaux. Notre Communauté contribuera à régler les problèmes d'échanges qui se posent dans le monde.

Nous sommes déterminés à rechercher sans délai, dans des conversations directes, les moyens

de mettre en œuvre l'intention déclarée du Gouvernement britannique d'établir l'association la plus étroite avec la Communauté.

Nous sommes convaincus que, dans l'exécution du mandat qui nous a été confié par les Parlements de nos six pays, nous pouvons envisager une collaboration étroite et fructueuse avec les Etats-Unis qui, depuis la proposition faite par M. Schuman le 9 mai 1950, nous ont donné des preuves répétées de leur sympathie active.

Nous assurerons toutes liaisons utiles avec les Nations Unies et l'organisation européenne de coopération économique. Nous développerons avec le Conseil de l'Europe toutes les formes de collaboration et d'assistance mutuelle prévues par le Traité.

Nous ne sommes qu'au début de l'effort que l'Europe doit accomplir pour connaître enfin l'unité, la prospérité et la paix.

Les obligations qui nous sont assignées nous imposent de nous mettre au travail sans délai. Nous avons à la fois des responsabilités immédiates et celles de préparer des transformations si importantes qu'aucun temps ne doit être perdu pour les mettre en œuvre.

La construction de l'Europe ne tolère plus de retard. »

A l'issue de cette première séance, la Haute Autorité invita à une réception offerte dans les salons du Casino.

La séance de réception par les autorités luxembourgeoises, en présence de S. A. R. le Prince de Luxembourg.

Pour l'après-midi du 10 août était prévue la séance de réception par le Gouvernement luxembourgeois et les autorités grand-ducales du Président et des membres de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. A 16 heures, S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg salua le Président et les membres de la Haute Autorité dans la salle de l'Hôtel de Ville. Assistèrent à cette séance de réception les membres du Corps Diplomatique, le Président et les représentants de la Chambre des Députés, le Président et les membres du Conseil d'Etat, les Directeurs des administrations ainsi que de nombreuses personnalités. Ce fut M. Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, qui prit le premier la parole.

« Altesse Royale,
Excellences,
Mesdames,
Messieurs,

Luxembourg accueille avec joie les personnalités de marque qui ont été chargées par les six Gouvernements de réaliser les objectifs de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et les reçoit les bras grands ouverts, heureux de voir se poser dans ses murs les premiers

jalons d'une œuvre qui est le commencement d'une grande réalisation et la naissance d'un immense espoir : le plan généreux qui porte le nom d'un grand Européen : Robert Schuman.

C'est donc une bien vive satisfaction pour moi que Son Altesse Royale Monseigneur le Prince de Luxembourg ait daigné honorer cette réception par Sa Haute Présence et, au nom de la Municipalité, je Le salue très respectueusement.

La Capitale du Luxembourg est fière de pouvoir offrir, pour les débuts des travaux de la Haute Autorité et de la Cour de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, l'hospitalité d'une ville qui, par sa situation géographique, par le caractère européen de ses habitants, par l'influence de ses sentiments ataviques, se doit d'être accueillante et d'aider dans la mesure de ses moyens à la compréhension mutuelle et à l'union de l'Europe.

Car ce n'est rien moins que l'union de l'Europe que vise le pool charbon-acier qui, faisant abstraction des intérêts nationaux divergents, prend à charge la vie et la substance même de notre continent. La mise en pratique du Plan Schuman sera donc une des œuvres les plus remarquables de solidarité économique et sociale des six nations européennes signataires.

Un grand ministre en a dit : "En contribuant à la réussite de cette grande entreprise, nous aurons véritablement répondu à la vocation de notre génération", et le Plan a été même qualifié de "première pierre de l'édifice européen".

Après le bouleversement apporté au monde par l'apocalypse de la dernière guerre et les troubles de l'après-guerre, une nouvelle structure économique de l'Europe s'imposait ; de plus en plus, les peuples prirent nettement conscience de l'étroitesse et des limites des frontières nationales, et nous assistions, pour ainsi dire, à une révolte des forces productives contre les cadres nationaux.

Ces aspirations ont été condensées dans le Plan Schuman, le préambule au traité s'en fait d'ailleurs l'écho, en déclarant : "Les pays participants sont résolus à substituer aux rivalités séculaires une fusion de leurs intérêts essentiels."

Nobles et généreuses idées que celles de ces hommes d'élite qui, avec une foi invincible dans la réussite, n'avaient qu'une seule ambition : faire l'Europe de demain dans la prospérité, dans la justice, dans la liberté.

Ce courant d'idées nouveau et salutaire, pouvait-il ne pas trouver de résonance dans les cœurs des Luxembourgeois, qui ont toujours salué avec enthousiasme la création de tous les organismes visant à une meilleure entente des peuples et à la propagation de l'idée européenne ?

La population luxembourgeoise, consciente de son passé économique et politique, de son aptitude internationale, suivra avec un intérêt passionné les travaux de la Communauté du Charbon et de l'Acier, qui non seulement ont tant

d'importance pour l'économie luxembourgeoise, dont l'acier et le minerai constituent une ressource essentielle, mais qui contribuent surtout à maintenir l'équilibre entre ses voisins et à défendre les intérêts supérieurs de l'Europe.

La Ville, recherchée et privilégiée par tant de congrès importants et tant de rencontres internationales, située au centre de ce fragment de l'Europe que le Plan Schuman se propose d'organiser, apprécie tout particulièrement l'honneur qui lui a été fait d'avoir été choisie comme lieu de démarrage des importantes assises de la Haute Autorité et de la Cour de Justice. Elle en éprouve une légitime satisfaction et elle a fait et fera tout son possible pour les accommodements pratiques des hôtes importants que le Plan Schuman lui a amenés.

Que leur séjour parmi nous soit des plus utiles, des plus fructueux, mais également des plus agréables!

Messieurs, vous êtes des pionniers et des constructeurs, vous êtes venus à Luxembourg avec la volonté bien arrêtée d'établir, comme organisme régulateur, l'équilibre entre les intérêts nationaux et votre haute mission internationale, de créer l'Europe et de marquer ainsi une étape définitive sur le chemin de la paix et du bonheur des peuples. De grand cœur je vous dis: "Merci!" La population entière de la capitale salue votre arrivée par ce cri du cœur: "Soyez les bienvenus à Luxembourg!" »

Soulignant l'importance de l'activité de la Haute Autorité sur le plan économique, social et politique, M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères de Luxembourg, s'adressa à l'assistance dans les termes suivants:

« Il est difficile d'exagérer l'importance que la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier prendra dans la vie économique, sociale et politique de notre vieux continent.

Et bien grande est la responsabilité de ceux qui en assument aujourd'hui la direction et l'administration.

Il dépendra d'eux que ce 10 août 1952 soit marqué dans l'histoire de l'Europe d'une pierre blanche ou d'une pierre noire.

Aussi ai-je à cœur, en souhaitant une cordiale bienvenue parmi nous aux membres de la Haute Autorité et en particulier à leur éminent Président, Monsieur Jean Monnet, dont on sait le rôle essentiel à l'origine et pendant l'élaboration du Plan, j'ai à cœur, dis-je, de leur apporter les vœux fervents de réussite et l'entière confiance du Gouvernement d'un pays qui, dès le premier jour, a marqué son accord avec les principes et les buts de l'audacieuse initiative qu'a osée prendre le Président Robert Schuman dans son message du 9 mai 1950.

Parmi les partenaires appelés à former la Communauté, il n'en est guère qui ait senti et mesuré dans le passé de façon plus directe que le petit Luxembourg les risques d'instabilité que

constituait pour son industrie sidérurgique et, par conséquent, pour toute sa vie économique, l'absence de son territoire de certaines matières premières, l'inexistence d'un marché national et la précarité du marché international, risques auxquels le Plan a pour but principal de mettre fin.

Pour atteindre ce but, les auteurs du Plan avaient à résoudre le problème que pose la fragmentation historique de l'Europe et l'épanouissement industriel des derniers cent ans, problème étudié et analysé par les économistes français et les conférences internationales dès la fin de la première guerre, mais qui a dû attendre le Plan Schuman pour trouver une solution.

La suprématie de l'Europe au XIX^e siècle était largement basée sur ses richesses en houille et en fer.

Or, des Etats nouveaux sont nés qui, par leurs ressources naturelles, mais surtout par les privilèges économiques que comporte un large espace de libre circulation, constituent les puissances économiques en face desquelles et au profit desquelles une économie européenne qui aurait continué à reposer sur des bases nationales, aurait perdu fatalement, à plus ou moins longue échéance, toutes ses chances.

A la notion d'espace national ou territorial, le Plan substitue la notion de l'espace économique et celle de la solidarité des intérêts européens. Dorénavant, sur le territoire des pays qui forment la Communauté, un bassin charbonnier ou un gisement de fer n'auront plus de limites politiques et les frontières qui, jusqu'à ce jour, cloisonnaient les marchés du charbon et du fer, deviendront invisibles et la concurrence entre les usines des différents pays pourra se donner libre cours.

Le Plan Schuman apporte ainsi, dans le domaine qui lui est propre, la solution au conflit qui est propre à l'Europe, entre les exigences historiques et les exigences économiques de notre civilisation industrielle. Aux égoïsmes nationaux, il substitue une organisation internationale fondée sur l'intérêt commun et la collaboration féconde des partenaires de la Communauté qui aliènent à cet effet entre les mains de la Haute Autorité, organe supranational, une partie de leurs droits souverains.

Par sa compétence supranationale, la Communauté du Charbon et de l'Acier est supérieure à la Nation et celle-ci ne se diminue pas en aliénant une partie de la souveraineté au profit de l'organisme international. Car, comme on l'a dit avec raison, pour le salut de la paix, le national doit être garanti par l'international, mais l'international prime le national.

Et de servir la Paix était un des buts de l'initiative généreuse du Président Schuman.

Le charbon et le fer accessibles à tous et leur marché devenant commun à tous, la lutte constante et âpre autour des sources de ces matières

premières qui, si souvent a été à la base des conflits européens, n'aura plus de sens sous le régime de la Communauté et ne pourra plus menacer la Paix en cette partie du monde.

La Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier est une conception économique, certes, mais elle est aussi une conception politique, non seulement dans l'intention de son auteur, mais aussi pour qui sous l'apparence veut saisir la réalité.

Et par là elle prend sa véritable portée et sa valeur européenne. C'est cet aspect européen que j'ai voulu mettre en lumière aujourd'hui. Car, à vrai dire, je pense que l'évolution vers l'Europe Unie se fera dans la direction que nous montre la Communauté plutôt que par des traités purement politiques. A Strasbourg, dans les Conseils de l'Europe, on définira et adoptera les grands principes, mais lorsqu'il faudra les réaliser, les problèmes se préciseront et l'on sera obligé de procéder en pratique par des accords valables pour des régions restreintes comme celui que nous inaugurons aujourd'hui.

A mes yeux, la Communauté du Charbon et de l'Acier apparaît comme une des pierres angulaires de l'Europe en construction et encore comme la pierre de touche de l'esprit européen nécessaire à l'établissement et à la vie d'une véritable communauté européenne.

Des problèmes d'une complexité extrême ont été résolus au cours des négociations laborieuses dont est sorti le Plan Schuman. Cela nous fait envisager l'avenir de la Communauté avec un optimisme raisonné, bien qu'il reste encore de nombreuses difficultés à vaincre. On en viendra à bout, j'en ai la ferme conviction, à condition que s'établisse entre la Haute Autorité et les industriels la plus confiante collaboration. On comprend que les industriels aient eu de la peine à renoncer à des habitudes et à des méthodes de production et de travail qui leur sont chères et qui, ma foi, ont fait leur preuve au point qu'elles apportent à des pays comme le mien, avec la prospérité, la paix sociale.

Aussi manquerais-je à tous mes devoirs si, au moment où une nouvelle époque commence pour notre industrie, je ne rendais pas hommage à l'esprit d'initiative et au sens social de nos chefs d'industrie ainsi qu'aux qualités de travail de nos ouvriers, et à la sagesse des uns et des autres, qui a épargné depuis plus de trente ans toute grève à notre pays. Je leur demande d'apporter aux organes de la Communauté la même loyale coopération qui règne entre eux.

De la Haute Autorité, nous sommes en droit d'attendre qu'elle fera disparaître graduellement, mais sûrement les inégalités qui faussent encore les conditions de production et le jeu de la Communauté à son départ, et qu'elle ait recours aussi souvent que possible à l'expérience éprouvée de ses administrés.

Ce disant, je pense surtout à l'égalisation dans le progrès des conditions de vie de la main-

d'œuvre des industries du charbon et de l'acier, proclamée dans le message du 9 mai et inscrite comme un des buts du Plan dans son article 3.

Conçue de part et d'autre dans cet esprit de solidarité et de conquête du progrès économique et social, la Communauté du Charbon et de l'Acier deviendra, j'en suis sûr, la première réalisation d'une Europe reconciliée dans le labeur de ses peuples.

Ce n'est qu'un début, dira-t-on, mais un début vers la vraie Paix, auquel restera attaché en lettres d'or le nom du grand Français et du bon Européen qu'est le Président Robert Schuman.

Messieurs,

Vos travaux prennent leur départ dans la capitale de notre pays, et je tiens à en dire notre vive satisfaction. Dans un climat véritablement européen, conscient de sa faiblesse, le peuple luxembourgeois, menacé dans ses œuvres vives, à chaque remous économique, sent, plus que les grands pays, et pour ainsi dire, d'instinct, l'interdépendance des pays et de leurs économies et, de là, la nécessité inéluctable d'une organisation rationnelle de l'Europe.

Nul milieu, je pense, ne pouvait être plus propice à vos travaux que ce pays, situé au carrefour des grands bassins industriels et conservant, malgré cette proximité, cette atmosphère de sérénité et de paix, si nécessaires à la réflexion et si favorables aux graves décisions que vous aurez à prendre.

Que le choix de Luxembourg soit de bon augure pour la Communauté du Charbon et de l'Acier qui emplit le cœur de millions de gens de l'espoir de voir se constituer enfin cette Europe Unie, qui rendra au vieux continent la place que lui valent dans le monde le travail et le génie des peuples qui ont fait la pensée, la science et la culture modernes. »

Enfin, M. le Président Jean Monnet dit ces paroles de remerciements :

« Monseigneur,
Excellences,
Mesdames,
Messieurs,

Je remercie tout particulièrement Son Altesse Royale Monseigneur le Prince de Luxembourg de nous faire l'honneur d'assister à cette réception.

Monsieur le Bourgmestre,
Monsieur le Ministre,

Je vous remercie bien vivement au nom de mes collègues de la Haute Autorité de la cordiale bienvenue que vous venez de nous souhaiter. Vous avez dit, Monsieur le Bourgmestre, que nous étions des pionniers et des constructeurs. Généralement, les pionniers commencent à travailler dans des conditions de fortune, campant comme ils peuvent, tant bien que mal, souvent sous la tente. Grâce à vous, Messieurs, la Haute Autorité est plus favorisée. Il y a quinze jours,

les Ministres des six pays se sont réunis et, dans une nuit historique, ont décidé que la Haute Autorité commencerait ses travaux à Luxembourg. Aucun préparatif n'avait été fait et cependant, en moins de dix jours, vous avez pu mettre à notre disposition les immeubles nécessaires au début de nos travaux et les installer. Je sais bien combien chacun de vous et combien vous, Messieurs, membres du Collège échevinal de la Ville, vous avez dû prendre d'initiatives, donner d'instructions et d'autorisations pour que l'installation de la Haute Autorité soit prête à cette date du 10 août, décidée par les Gouvernements des six pays de la Communauté. Le comité d'installation que vous avez formé, les services techniques de l'Etat et de la Ville ont rivalisé d'efforts. Je ne puis citer tous ceux à qui vont aujourd'hui nos félicitations et notre gratitude. Elles vont tout particulièrement au talent d'organisation de M. Reichling qui, dès le premier jour, a centralisé tous les efforts et maintenu un contact avec nos services de Paris, et à vos architectes, à M. l'architecte Schaack des services de l'Etat, M. l'architecte de la Ville Schmit et à M. l'architecte Heintz des Chemins de Fer luxembourgeois. Nous savons que vous avez passé des nuits blanches cette semaine, mais elles ont eu pour résultat que les immeubles, dans lesquels la Haute Autorité doit s'installer, sont prêts, et nous pourrions prendre place dans nos bureaux dès demain. Enfin, notre ami M. Wehrer qui, tout au long des négociations pour la mise sur pied de notre Communauté, a apporté à leurs succès son esprit de coopération et sa grande expérience, a pris sans compter sa part de tous ces efforts. Je l'en remercie tout particulièrement au nom de tous mes collègues. Vous nous avez ainsi permis de commencer nos travaux au jour fixé, et je peux vous dire, Monsieur le Bourgmestre, nombreux sont ceux d'entre nous qui n'étaient jamais venus à Luxembourg, mais je peux vous dire que ceux qui connaissent Luxembourg et ceux qui, comme moi, sont nouvellement dans cette ville, sont heureux de s'y trouver.

Monsieur le Ministre, vous avez dit qu'une lourde tâche pesait sur nos épaules, et que de l'activité de la Haute Autorité dépendrait en partie le succès de l'Europe dont vous avez dit que le Plan Schuman était une des bases et une

des étapes. Mais je ne voudrais pas que vous dissociiez la Haute Autorité des responsabilités que les Gouvernements et les administrations doivent prendre. Nous ne surmonterons les difficultés et ne réussirons notre tâche que si les administrations et les Gouvernements font eux-mêmes un effort pour surmonter, permettez-moi de vous le dire, les vieilles habitudes que nous avons la prétention de changer, grâce à l'organisation supranationale, mais qui, vous le savez comme moi, restent encore ancrées dans beaucoup d'organismes nationaux avec lesquels nous devrons traiter.

En ce qui nous concerne, nous ferons tout ce qui dépend de nous, vous le savez, pour que cette première union de l'Europe qu'est notre Communauté réussisse et encourage de nouveaux développements. Nous n'avons plus à définir les principes, vous l'avez dit, nous sommes maintenant dans l'action concrète et c'est à créer des faits qui se font sentir dans la vie quotidienne des peuples de nos six pays que nous devons nous employer. Nous avons confiance que peu à peu nous obtiendrons que les résistances et les méfiances mutuelles actuelles s'évanouissent et que, finalement, l'aspiration populaire à l'unité de l'Europe l'emporte et fasse de l'Europe une réalité. J'ai lu quelque part que les hommes recommencent à chaque génération leurs expériences et que, pour cette raison, il était essentiel que les institutions qui durent plus que la vie d'un homme deviennent, elles, sages, c'est-à-dire capables de canaliser l'action des générations inexpérimentées qui se succèdent. C'est là ma conviction profonde. Nous devons faire que les institutions supranationales de l'Europe deviennent fortes et sages. Nous devons en somme réaliser en Europe cette solidarité à une échelle plus large dont vous avez su donner ici l'exemple dans votre pays.

Pour terminer, Monsieur le Ministre et Monsieur le Bourgmestre, je voudrais vous redire encore que nous sommes heureux de commencer notre travail chez vous. »

Suivit un vin d'honneur offert au péristyle de l'Hôtel de Ville par la Municipalité.

A 20 heures, le Gouvernement grand-ducal donna un dîner en l'honneur des membres de la Haute Autorité.

Le Conseil Spécial de Ministres, organisme de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, s'installe à Luxembourg, le 8 septembre 1952

La Ville de Luxembourg, capitale provisoire de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, où avait été solennellement inaugurée la Haute Autorité de cette Communauté au cours du mois d'août, fut le théâtre de l'inauguration solennelle d'un nouvel organisme de la Communauté les 8, 9 et 10 septembre 1952. La réunion des délégués des six pays membres de la Communauté n'avait pourtant pas, comme seul but, cette installation solennelle du Conseil des Ministres.

En effet, après l'inauguration solennelle, le Conseil des Ministres tint sa première séance de travail suivie d'une réunion spéciale des six Ministres des Affaires Etrangères. En marge de ces réunions, les Ministres des Affaires Etrangères de France et d'Allemagne, MM. Robert Schuman et le Dr Adenauer, eurent en outre des conversations au sujet du problème de la Sarre.

Les autorités luxembourgeoises, soucieuses de recevoir dignement les personnalités étrangères et leurs suites, avaient entrepris avec minutie le travail d'organisation locale, d'aménagement et de réception.

La composition des délégations des six pays.

Les délégations des six pays étaient conduites chacune par leur Ministre des Affaires Etrangères.

La délégation allemande comprenait le Dr Konrad Adenauer, Chancelier de la République Fédérale; M. Westrick, Secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires Economiques; le Professeur W. Hallstein, Secrétaire d'Etat du Ministère des Affaires Etrangères; MM. H. Blankenhorn, le Dr J. Rust, von Eckhard, von Herwarth, le Professeur Dr Ophüls, von der Græben, Thierfelder, Diehl et Kilb.

La délégation belge était composée de M. Van Zeeland, Ministre des Affaires Etrangères; M. Duvieusart, Ministre des Affaires Economiques; M. l'Ambassadeur M. Suetens; M. le Ministre G. Walravens; MM. de Smit, Dooreman, Blérot, le Baron Snoy et d'Oppuers et Van der Meulen.

La délégation française comprenait M. Robert Schuman, ancien Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères; M. Louvel, Ministre du Commerce et de l'Industrie; M. F. Gaillard, Secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil et aux Finances; M. F. Seydoux, Ministre plénipotentiaire, Directeur d'Europe au Ministère des

Affaires Etrangères; MM. Hirsch, Desrousseaux, P. de Leusse, de Clermont-Tonnerre, Deyer, F. F. Valery, Denis et Rambaud.

M. Alcide de Gasperi, Président du Conseil et Ministre des Affaires Etrangères d'Italie, conduisait la délégation italienne qui comprenait en outre M. P. Campilli, Ministre de l'Industrie et du Commerce; M. P. E. Taviani, Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires Etrangères; M. A. Corrias, Ministre plénipotentiaire, Directeur général des Affaires Economiques au Ministère des Affaires Etrangères; MM. E. Anzilotti, C. Urciuoli, F. Cavalletti, C. Perrone-Capano, P. Canali, E. Plaja, M. G. de Rossi, V. Panunzio et W. Paccagnini.

La délégation luxembourgeoise était composée de M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur; M. Michel Rasquin, Ministre des Affaires Economiques; MM. F. Huberty, P. Elvinger, F. Weiler, J. Anders, E. Glauden et P. Pescatore.

Enfin, la délégation néerlandaise était composée de la façon suivante: M. J. W. Beyen, Ministre des Affaires Etrangères; M. le Professeur Dr J. Zijlstra, Ministre des Affaires Economiques; MM. G. C. Stuyt, Dr H. S. Eschauzier, W. Riphagen, E. P. Wellenstein, C. Th. R. van Baarda, S. Th. J. Teppema, Dr Ch. L. H. Truyen, H. H. Maas et Dr Th. C. Hijzen.

La séance d'inauguration.

La séance solennelle de l'inauguration du Conseil des Ministres eut lieu le lundi, 8 septembre, à 17 heures, dans la salle des séances de l'Hôtel de Ville. Le péristyle, l'escalier d'honneur et la vaste salle avaient été richement décorés de drapeaux, d'oriflammes et de verdure.

Peu avant 17 heures, les Ministres et leurs suites, qui étaient arrivés dans notre ville dans le courant de l'après-midi, arrivèrent devant l'Hôtel de Ville et se rendirent immédiatement dans la salle des séances. A la table d'honneur, groupés autour du Chancelier fédéral d'Allemagne, le Dr Konrad Adenauer, Président désigné par l'ordre alphabétique de cette première Réunion, avaient pris place les Ministres des Affaires Etrangères et des Affaires Economiques. Prirent part en outre les membres de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, ayant à leur tête le Président, M. Jean Monnet, et comme invités d'honneur les membres du Corps Diplomatique accrédités à Luxembourg, les membres du Gou-

vernement grand-ducal, les Missions déléguées par la Grande-Bretagne et les Etats-Unis d'Amérique auprès de la Haute Autorité, les représentants des administrations publiques et des corps constitués, des personnalités de la vie économique et politique, de même que les représentants des grandes agences de Presse internationales ainsi que des directeurs et rédacteurs des plus importants quotidiens européens. Le nombre des délégués de la presse atteignit le chiffre impressionnant de 116.

Le discours du Chancelier fédéral.

Conformément à l'article 27 du Traité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, la présidence du Conseil Spécial de Ministres est exercée à tour de rôle par chaque membre du Conseil pour une durée de trois mois. L'article prévoyant l'ordre alphabétique, le premier président fut le représentant du Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne.

Voilà pourquoi le Dr Konrad Adenauer, Chancelier fédéral et Ministre des Affaires Etrangères d'Allemagne, prononça le discours d'ouverture.

« Exzellenzen!

Meine Damen und Herren!

Gemäß den Bestimmungen des Vertrages über die Errichtung der Europäischen Gemeinschaft für Kohle und Stahl sind heute die Außenminister und Wirtschaftsminister der sechs vertragsschließenden Länder — Deutschland, Belgien, Frankreich, Italien, Luxemburg und die Niederlande — zusammengetreten, um den im Vertrage vorgesehenen Ministerrat zu konstituieren und ihre Tätigkeit aufzunehmen. Mir ist als dem Vertreter des Landes, das nach der alphabetischen Reihenfolge unserer Staaten voransteht, die Ehre zugefallen, der erste Präsident des Ministerrates zu sein.

Ich begrüße zunächst die Herren Minister der Luxemburgischen Regierung und darf Ihnen im Namen des Rates für die Aufnahme danken, die Stadt und Land Luxemburg den Organen der Gemeinschaft bereitet haben. Die Aufnahme solcher Institutionen bringt manche Erschwernis mit sich, umso herzlicher danke ich den Luxemburgern, daß sie diese Erschwernis auf sich genommen haben.

Ich begrüße den Präsidenten und die Mitglieder der Hohen Behörde. Ich bin überzeugt, daß die Organe der Gemeinschaft eng zusammenarbeiten werden.

Ich begrüße ferner die Mitglieder des bei der Großherzoglich-Luxemburgischen Regierung beglaubigten diplomatischen Korps und ebenso die Vertreter der großbritannischen Mission und der Mission der Vereinigten Staaten von Amerika bei der Hohen Behörde, deren Entsendung uns eine enge Verbindung zwischen der Gemeinschaft und diesen beiden Ländern verbürgt.

Mit der heutigen Konstituierung des Rates tritt, nachdem die Hohe Behörde bereits vor

einem Monat ihre Arbeit aufgenommen hat, nunmehr das zweite Organ der Gemeinschaft in Tätigkeit.

Die Aufgabe, die seiner wartet, ist groß und verantwortungsvoll. Er ist das föderative Organ der Gemeinschaft. Als solches hat er nach dem Vertrag eine doppelte Aufgabe.

Einerseits wird er als *Gemeinschaftsorgan* tätig, d. h. als ein Organ des supranationalen Gebildes, das mit eigenen Hoheitsrechten ausgestattet, nunmehr unabhängig neben den Staaten steht. Als Gemeinschaftsorgan ist der Rat beteiligt an der Ordnung und Verwaltung der Hoheitsrechte, welche die Mitgliedstaaten aus ihrem Bereich abgesondert und auf die Gemeinschaft übertragen haben. Er ist in dieser Eigenschaft durch den Vertrag zu umfassender Mitwirkung an den von der Gemeinschaft zu treffenden Regelungen berufen: er wird zu allen wesentlichen Maßnahmen der Hohen Behörde gehört, in wichtigen Fällen ist seine Zustimmung oder Entscheidung notwendig; in besonders bedeutsamen Fragen bedarf es seines einstimmigen Beschlusses.

Der Ministerrat hat noch eine zweite Aufgabe. Er vertritt nicht nur die Interessen der Gemeinschaft auf dem Gebiete der übertragenen Hoheitsrechte, sondern er nimmt auch die Interessen der *Mitgliedstaaten selbst* auf dem Gebiete der ihnen verbliebenen Hoheitsrechte wahr. Das betrifft sowohl die Fragen der allgemeinen Wirtschaft, wie die sonstigen Fragen des staatlichen Lebens insbesondere die politischen Fragen, die durch die Tätigkeit der Montanunion berührt werden, soweit die Staaten ihre Hoheitsrechte nicht übertragen haben.

So hat der Ministerrat eine Verbindungs- und Vermittlerrolle. Er steht im Schnittpunkt zweier Souveränitäten, einer supranationalen und einer nationalen. Er muß den Interessen der Gemeinschaft in gleicher Weise gerecht werden wie den Interessen der einzelnen Staaten, und einen Ausgleich finden, der beiden das Ihre zuteil werden läßt. Er muß, wie der Vertrag sagt, die beiderseitigen Interessen harmonisieren. Ihm ist damit als Organ eine Aufgabe gestellt, die als Problem vor jedem steht, der um die Einigung Europas bemüht ist. Denn diese Einigung kann nicht darin bestehen, einen europäischen Zentralismus zu schaffen. Sie muß sich, wie der Vertrag über die Verteidigungsgemeinschaft sagt, auf föderativer und konföderativer Grundlage vollziehen oder sie wird sich überhaupt nicht vollziehen. Sie muß gleichermaßen der Vielfältigkeit und der Besonderheit der Einzelstaaten, die sich aus der geschichtlichen Vergangenheit ergibt, Rechnung tragen, wie der einheitlichen Zusammenfassung, die als Forderung der Zukunft gebieterisch an uns herantritt.

Das Werk, das wir unternommen haben, ist ein kühnes Werk. Die Entwicklung der Nationalstaaten seit Beginn des 19. Jahrhunderts hat das Gemeinschaftsgefühl der Nationalstaaten

nicht gefördert. Wenn auch der Ministerrat die nationalen Interessen der Mitgliedstaaten zu wahren hat, so wird er sich doch davor zu hüten haben, diese Aufgabe als seine vordringliche zu betrachten. Seine vordringliche Aufgabe wird vielmehr die Förderung der Interessen der Gemeinschaft sein, ohne die diese sich nicht entwickeln kann. Er wird deshalb weiter in großzügiger Weise dem supranationalen Gebilde der Gemeinschaft, der Hohen Behörde, die Freiheit der Entwicklung lassen und unter Umständen schaffen müssen, deren dieses Organ bedarf.

Es wird nicht leicht sein, die Lösung zu finden. Aber ich vertraue mit Sicherheit, daß es uns gelingen wird. Die großen Kräfte des Zeitalters tragen uns, und was in der kurzen Zeit seit Inkrafttreten des Vertrages über die Montanunion geschehen ist, bestärkt uns in unserer Hoffnung.

Mit aufrichtigem Dank vergegenwärtigen wir uns die mühevollen Arbeit aller derer, die an der Schaffung des Vertrages beteiligt waren, vergegenwärtigen wir uns die kühne Konzeption der französischen Regierung, des Herrn Außenministers Schuman und des jetzigen Präsidenten der Hohen Behörde, Herrn Monnet, als sie mit dem Plan der Schaffung dieser Union an die europäischen Länder herantraten.

Schon seit dem ersten Zusammentreten der Hohen Behörde läßt sich in ihrer Arbeit ein wahrhaft europäischer Geist erkennen. Wir haben auch mit Dank und Genugtuung aus der Errichtung der britischen Mission und der Errichtung der Mission der Vereinigten Staaten bei der Hohen Behörde gesehen, daß diese mächtigen Produktionsländer in gemeinsamer Arbeit mit der Montanunion, deren Zwecke und Ziele zu fördern bereit sind. Die Zusammenarbeit, die wir aus der Errichtung dieser Missionen erhoffen, wird die jetzt schon so große Bedeutung der Montanunion noch um ein Beträchtliches erhöhen, die Wirtschaft eines sehr erheblichen Teiles der Erde entwickeln und damit zum Wohlstand und zum politischen Einvernehmen in segensreicher Weise beitragen.

Die Gemeinschaft für Kohle und Stahl trägt den Namen „Europäische“ Gemeinschaft für Kohle und Stahl. Damit ist zum Ausdruck gebracht, daß sie nach der Hoffnung der Gründerstaaten nicht auf diese beschränkt bleiben soll. Wir vertrauen auf die Macht der Entwicklung. Aus dem Bereich der Konstruktion und der Planung ist die Montanunion nunmehr herausgetreten, das Werk selbst, das supranationale Werk, hat begonnen. Wir vertrauen darauf, daß die Kraft der Tatsachen die Entwicklung bringt und vorwärts treibt, sei es in dieser, sei es in jener Form. Wir hoffen auf die Kraft der Entwicklung noch in einem anderen Sinne. Es ist sehr viel geplant und gesprochen worden über die Schaffung Europas. In der Zeit des nationalen Denkens war das fast ein verwegener Gedanke und manchem erschien er utopisch, wenn gleich

er die Notwendigkeit, Europa zu schaffen, nicht verkannte. Nunmehr ist der erste Schritt vom Plan in die Wirklichkeit getan. Wie wir zuversichtlich hoffen, beginnt damit für unseren Erdteil eine neue Epoche, eine Epoche des Friedens, der Eintracht und eines neuen Wohlstandes. Es ist eine große Perspektive, die sich vor unserem geistigen Auge eröffnet, und ich bin überzeugt, daß auch hier wieder mancher zu sehr rückwärts Schauende skeptisch in die Zukunft blickt. Nun, allen Zweiflern sollte das Zustandekommen, das Inslebentreten der Montanunion, die Paraphierung des Vertrages über die Europäische Verteidigungsgemeinschaft und der damit zusammenhängenden Verträge den Mut und die Zuversicht geben, daß Europa geschaffen werden wird. Ich hoffe, daß die Beratungen und die Beschlüsse des Ministerrates einen weiteren, und zwar einen erheblichen Fortschritt bringen werden. Im Interesse des Friedens, im Interesse des Fortschritts müssen wir Europa schaffen, und wir werden es schaffen.»

Discours du Président du Conseil des Ministres, le Chancelier Fédéral Dr ADENAUER:

« Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Conformément aux dispositions du Traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, les Ministres des Affaires Etrangères ainsi que les Ministres de l'Economie des six pays contractants — l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas — se sont réunis pour constituer le Conseil des Ministres prévu au Traité et assumer leur activité. Comme représentant de celui de nos pays qui se range à la tête de l'ordre alphabétique, j'ai l'honneur d'être le premier président du Conseil des Ministres.

Mes salutations vont, tout d'abord, à Messieurs les Ministres du Gouvernement de Luxembourg et je les remercie, au nom du Conseil, pour la réception que la Ville et le Pays de Luxembourg ont bien voulu réserver aux organes de la Communauté. La réception de telles institutions comporte maintes difficultés, et je tiens à remercier les Luxembourgeois de les avoir assumées.

Je salue ensuite Monsieur le Président et Messieurs les Membres de la Haute Autorité. Je suis convaincu que les organes de la Communauté coopéreront de la façon la plus étroite.

J'adresse en outre mes salutations aux membres du Corps diplomatique accrédité auprès du Gouvernement grand-ducal de Luxembourg ainsi qu'aux représentants des Missions britannique et américaine auprès de la Haute Autorité, dont la délégation nous garantit une liaison étroite entre la Communauté et ces deux pays.

Avec la constitution du Conseil qui a lieu aujourd'hui, après que la Haute Autorité a, depuis cinq mois déjà, entrepris ses travaux, c'est le deuxième organe de la Communauté qui commence son activité.

La tâche qui l'attend est vaste et lourde de responsabilités. Il est l'organe fédératif de la Communauté; comme tel il a, d'après le Traité, une double tâche à remplir.

D'une part, il exercera son activité en tant qu'organe de la Communauté, c'est-à-dire comme organe de cette institution supranationale qui, pourvue de ses droits souverains, se tient dorénavant indépendante près des Etats. Comme organe de la Communauté, le Conseil participe à la réglementation et à l'administration des droits souverains que les Etats membres ont détachés de leur domaine et transmis à la Communauté. En cette qualité, il est appelé par le Traité à une coopération de grande envergure avec les réglementations que devra prendre la Communauté: il sera entendu au sujet de toutes

les mesures essentielles de la Haute Autorité, dans les cas importants, son assentiment ou sa décision seront nécessaires, dans les questions d'une particulière importance, sa décision unanime sera indispensable.

Le Conseil des Ministres a encore une autre tâche: il ne représente pas seulement les intérêts de la Communauté dans le domaine des droits souverains qui lui sont transmis, mais il assume aussi les intérêts des Etats membres eux-mêmes dans le domaine des droits souverains qui leur restent attribués. Cela concerne aussi bien les questions d'économie générale que les autres questions de la vie nationale, en particulier les questions d'ordre politique touchées par l'activité du Pool Charbon Acier, pour autant que les Etats n'ont pas cédé leurs droits souverains.

Ainsi donc le Conseil des Ministres remplit un rôle de liaison et d'harmonisation.

Il est placé au point de croisement de deux souverainetés, l'une supranationale, l'autre nationale. Il doit veiller d'une façon égale aux intérêts de la Communauté et à ceux des divers Etats et trouver l'arrangement qui assure aux deux parties la part qui leur revient. Il doit, comme s'exprime le Traité, harmoniser les intérêts des deux parties. Par là lui est confié en tant qu'organe une tâche qui s'impose comme problème à quiconque s'efforce d'agir en vue de l'unification de l'Europe; en effet, cette unification ne peut pas consister à créer un centralisme européen, elle doit plutôt, comme s'exprime le traité au sujet de la Communauté de Défense, s'accomplir sur une base fédérative ou confédérative, ou ne pas s'accomplir du tout. Elle doit également tenir compte de la multiplicité des divers Etats et de leur caractère particulier qui résulte de leur passé historique, ainsi que de la réunion uniforme, qui s'impose à nous comme une exigence impérieuse de l'avenir.

L'œuvre que nous avons entreprise est une œuvre audacieuse. Le développement des Etats nationaux qui s'est produit, depuis le début du XIX^e siècle, n'a pas favorisé leur sentiment communautaire. Encore que le Conseil des Ministres doive sauvegarder les intérêts nationaux des Etats membres, il devra, toutefois, se garder de considérer cette tâche comme primordiale pour lui. Sa tâche primordiale consistera plutôt à promouvoir les intérêts de la Communauté, sans quoi cette dernière ne pourra se développer. C'est pourquoi il laissera dans une large mesure à l'organisme supranational de la Communauté — la Haute Autorité — la liberté de se développer et, dans certaines circonstances, il devra créer cette liberté, dont cet organe aura besoin.

Il ne sera pas facile de trouver la solution, mais j'ai la ferme confiance que nous réussirons. Les forces puissantes de notre époque nous soutiennent et les résultats obtenus dans le peu de temps qui vient de s'écouler depuis la mise en vigueur du Traité sur la Communauté du Charbon et de l'Acier, renforcent nos espoirs.

C'est avec des remerciements sincères que nous nous retraçons les travaux pénibles de tous ceux qui ont participé à la création du Traité, ainsi que la conception audacieuse du Gouvernement français, de M. Schuman, Ministre des Affaires Etrangères, et de M. Monnet, Président actuel de la Haute Autorité, au moment où ils ont proposé aux pays européens la création de cette Union.

Dès la première réunion de la Haute Autorité, un véritable esprit européen se fait déjà sentir dans sa façon de travailler. Nous avons également constaté avec reconnaissance et satisfaction que, par l'établissement d'une mission britannique et américaine auprès de la Haute Autorité, ces deux pays si puissants au point de vue de la production sont prêts à promouvoir dans un travail commun les buts et les objectifs de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. La coopération que nous espérons vivement de l'établissement de ces deux missions, élèvera d'une façon notable l'importance déjà si grande attribuée dès maintenant à la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, et va promouvoir le développement de l'économie d'une partie considérable du monde et contribuera, par conséquent, d'une façon bienfaisante au bien-être et à l'entente politique.

La Communauté du Charbon et de l'Acier porte le nom Communauté "Européenne" du Charbon et de l'Acier.

Par là on a tenu à exprimer que, d'après l'espoir des Etats fondateurs, elle ne devra pas se limiter à ces derniers. Nous faisons confiance en la puissance du développement ultérieur. La Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier est maintenant sortie du domaine de la constitution et des projets et l'œuvre même, l'œuvre supranationale, a commencé. Nous avons cette confiance que la force des faits amènera des développements ultérieurs et favorisera la marche en avant sous telle ou telle forme. C'est encore dans un autre sens que nous fondons notre espoir en la force du développement: On a émis beaucoup de projets et on a beaucoup parlé au sujet de la création de l'Europe. En un temps où prédomine une mentalité nationale, c'était presque une pensée audacieuse qui, à mainte personne, a pu paraître utopique, même si elles ne méconnaissaient la nécessité de créer l'Europe. Maintenant, le premier pas, qui mène du projet à la réalité, est accompli. Comme nous l'espérons plein de confiance, c'est une nouvelle époque qui commence pour notre continent, une époque de paix, de concorde et d'un nouveau bien-être. C'est une vaste perspective qui s'ouvre devant nos yeux et je suis convaincu qu'ici aussi mainte personne, trop portée à regarder en arrière, jettera encore sur l'avenir des regards sceptiques.

A tous ceux qui doutent, la réalisation, la naissance de la Communauté Charbon-Acier, la signature du Traité relatif à la Communauté de Défense Européenne et des traités qui s'y rattachent, devraient donner le courage et la confiance de croire que l'Europe sera créée. J'espère que les consultations et les décisions du Conseil des Ministres feront réaliser un pas considérable en avant. Dans l'intérêt de la Paix, dans l'intérêt du Progrès, nous devons créer l'Europe, et nous la créerons.»

L'allocution du Président de la Haute Autorité

Après le Chancelier fédéral, M. Jean Monnet, Président de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier prit la parole.

« Monsieur le Président,
Messieurs,

La réunion du Conseil des Ministres que vous venez de déclarer ouverte marque une nouvelle étape dans la mise en place progressive des institutions de notre Communauté. Après-demain, l'Assemblée Commune ouvrira sa première session. Nous ne doutons pas que cet ensemble d'institutions sera prochainement achevé par l'instauration de la Cour de Justice, qui en est le complément indispensable.

Comme vous venez de le dire, Monsieur le Président, la Communauté constitue la création d'une souveraineté nouvelle, mais cette souveraineté ne s'exerce encore que dans un domaine limité, celui du charbon et de l'acier, qui lui a été remis par les votes des parlements de nos six pays. Il était donc essentiel de prévoir une liaison constante entre ses activités placées en marché commun et soumises à ce régime supranational et le reste des économies dont elles font partie et qui continuent de relever de la compétence des Gouvernements. C'est le soin d'assurer cette harmonie constante entre l'action de la Communauté et celles des Etats membres, qui est la tâche essentielle de votre Conseil.

En l'accomplissant, il a une responsabilité à l'égard de la Communauté dans son ensemble.

C'est seulement si le sentiment de cette responsabilité, qui dépasse les vues purement nationales, pénètre toutes les administrations de nos différents pays, que nous développerons les conditions les plus favorables à la marche de notre travail commun. Il faut sans doute rompre avec de vieilles habitudes. Mais je ne doute pas que chacun se rende compte très vite que les vrais intérêts de chacun de nos pays ne sont finalement bien servis que s'ils sont fondus dans l'intérêt commun.

C'est pourquoi il y a une différence fondamentale entre votre Conseil et les organisations internationales auxquelles nous étions jusqu'ici habitués. Sauf dans des cas exceptionnels, la règle de l'unanimité a été abandonnée pour ses délibérations. Il s'agit en effet pour le Conseil de dégager une vue commune, non de chercher un compromis entre des intérêts particuliers. Dans les cas prévus par le Traité où votre accord est nécessaire pour les décisions que la Haute Autorité doit prendre, vous vous trouverez associés de ce fait à l'exercice de cette souveraineté nouvelle qui caractérise notre Communauté.

Vous pouvez être certain que la Haute Autorité aura la préoccupation de maintenir des relations étroites avec les Gouvernements et d'instituer des consultations fréquentes avec le Conseil.

Mais je veux souligner en même temps le rôle fondamental qui a été confié à l'Assemblée qui doit se réunir dans deux jours et devant laquelle la Haute Autorité est responsable.

Vous voyez ici pour la première fois l'ensemble de la Haute Autorité. La bonne marche de notre travail commun dépend de la bonne entente entre tous ceux qui y participent. Je veux vous dire que, dans la Haute Autorité elle-même, cette entente s'est immédiatement établie et que nous travaillons tous dans le même esprit pour accomplir la tâche qui nous a été confiée.

J'ai été heureux, Monsieur le Président, de voir l'importance que, comme nous, vous attachiez à cette association qui, dès le lendemain de notre entrée en fonctions, a commencé de s'instituer entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis et la Communauté. Nous avons tous conscience de la signification essentielle que cette association comporte pour le progrès et pour la paix.

Je ne voudrais pas conclure sans dire que nous vous remercions de nous avoir envoyés à Luxembourg. Nous y avons été admirablement accueillis. Nous y sommes bien installés pour travailler et nous sommes heureux d'y commencer nos travaux. »

A 18 heures eut lieu dans le pérystyle de l'Hôtel de Ville une réception offerte par le Conseil des Ministres et, à 20 heures, le Gouvernement grand-ducal avait invité les Ministres et leurs suites à un banquet dans les salons du Casino.

Les séances de travail du Conseil des Ministres.

Les séances de travail du Conseil des Ministres de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier eurent lieu à la Chambre des Députés. L'ordre du jour adopté par le Conseil des Ministres pour leurs séances des 8, 9 et 10 septembre comportait les points suivants :

- 1^o Délibération sur les différents points de l'Ordre du Jour :
 - sur l'organisation intérieure;
 - sur l'établissement du Secrétariat du Conseil des Ministres;
 - sur le Statut des membres de la Haute Autorité et de la Haute Cour.
- 2^o Rapports du Président de la Haute Autorité sur les travaux de la Haute Autorité depuis le 10 août, inclusivement sur les préparatifs pour la première session de l'Assemblée Générale.
- 3^o Rapports du Président de la Haute Autorité sur l'échange d'idées entre les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et de Grande-Bretagne d'une part et la Haute Autorité de l'autre, concernant les formes des relations entre la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier avec ces pays.
- 4^o Divers.

Retenons, comme faits notables, qu'au cours de ces séances de travail, M. Christian Calmes, Conseiller de Légation au Ministère des Affaires Etrangères du Gouvernement grand-ducal, fut désigné comme Secrétaire Général du Conseil des Ministres et qu'une Commission juridique, composée de MM. Duviolsart (Belgique), Beyen (Pays-Bas), Taviani (Italie) et Westrick (République fédérale d'Allemagne), fut chargée de l'élaboration de l'ordre des travaux du Conseil des Ministres.

Avant de clôturer les travaux du Conseil des Ministres, M. Robert Schuman, Ministre des Affaires Etrangères de France, et M. le Dr Konrad Adenauer, Chancelier fédéral d'Allemagne, eurent un entretien sur le statut de la Sarre, et les deux Ministres mirent le Conseil des Ministres au courant de l'état de leurs conversations sur une solution européenne du problème sarrois.

A la fin de la séance, le communiqué suivant fut remis à la presse :

Communiqué.

La première session du Conseil des Ministres de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier s'est tenue les 8, 9 et 10 septembre 1952 à Luxembourg. Tous les Etats membres étaient représentés par leurs Ministres des Affaires Etrangères et de l'Economie. A l'issue de cette session s'est tenue une conférence des Mi-

nistres des Affaires Etrangères des Etats représentés.

Le Conseil des Ministres de la Communauté a réglé tous les points de son ordre du jour. Le Conseil des Ministres a établi, en particulier, son règlement, a constitué un Secrétariat et nommé M. Christian Calmes (Luxembourg) secrétaire du Conseil.

Les Ministres ont fixé les détails du statut des membres de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

M. Monnet, président de la Haute Autorité, a rendu compte au Conseil des Ministres des travaux déjà effectués par la Haute Autorité et de ceux qu'elle prévoit. Le président de la Haute Autorité a, en outre, fait un rapport sur les prises de contact qu'il a eu avec les Gouvernements du Royaume-Uni et les Etats-Unis d'Amérique, en vue de leur association à la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. Le résultat de ces entretiens a été l'établissement de missions permanentes de ces gouvernements auprès de la Communauté.

Finalement, le Conseil des Ministres a discuté des questions prévues par la Convention relative aux dispositions transitoires du Traité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et concernant les rapports avec les pays tiers et les autres organisations internationales. L'Ambassadeur Suetens (Belgique) a été chargé de préparer les négociations avec les Etats signa-

taires du GATT. Le Conseil des Ministres a décidé en outre d'établir une Commission chargée des questions relatives aux accords commerciaux.

La conférence des Ministres des Affaires Etrangères a décidé de confier aux membres de l'Assemblée de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, complétée par des membres cooptés, la tâche d'élaborer un projet de traité créant une Communauté Politique Européenne. A cet effet, les Ministres des Affaires Etrangères se sont inspirés d'une proposition franco-italienne de l'article 38 du Traité sur la Communauté Européenne de Défense, de la résolution n° 14 de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe en date du 30 mai 1952 et des propositions du Gouvernement britannique tendant à l'établissement d'une étroite liaison entre les Communautés supranationales et le Conseil de l'Europe.

Finalement, les Ministres des Affaires Etrangères de France et d'Allemagne ont mis la conférence au courant de l'état de leurs conversations sur une solution européenne du problème de la Sarre. Le président du Conseil italien, M. de Gasperi, a souligné l'importance d'une solution de la question sarroise pour l'organisation de l'Europe. Ces déclarations ont rencontré l'assentiment du Conseil.

Conformément à l'ordre alphabétique, le Chancelier fédéral M. Adenauer a présidé les séances.

Visite officielle à Luxembourg de l'Amiral McCormick, Commandant Suprême Allié de l'Océan Atlantique.

Lundi, 29 septembre 1952, l'Amiral Lynde D. McCormick, Commandant Suprême Allié de l'Océan Atlantique, rendit une visite officielle au Gouvernement grand-ducal dans le cadre de ses visites aux Gouvernements des Etats membres du Pacte de l'Atlantique Nord.

Lynde D. McCormick est né le 12 août 1895 à Annapolis. Diplômé de la Naval Academy, il prit service dans la flotte américaine vers le milieu de la guerre 1914-1918. Au début de la deuxième guerre mondiale 1939-1945, L. D. McCormick fut attaché à l'état-major de la flotte U. S. dans le Pacifique. Il prit part aux batailles navales de Midway et de Guadalcanal. En 1943, il fut nommé capitaine de vaisseau et participa avec ses unités aux opérations d'Okinawa. Après la reddition du Japon, McCormick fut promu Commandant Suprême de la Flotte U. S. de l'Atlantique Nord et, le 31 janvier 1952, il fut chargé également du Commandement Suprême Allié de l'Océan Atlantique du NATO. En cette dernière qualité, son commandement au sein du

NATO s'étend du Pôle Nord au Tropique du Cancer et des côtes de l'hémisphère occidentale jusqu'aux îles britanniques et l'Europe, y compris l'Irlande et les Açores.

La visite à Luxembourg.

Vers 14 heures, l'Amiral McCormick arriva par les airs à l'aéroport de Luxembourg avec sa suite. A sa descente d'avion, il fut salué au nom du Gouvernement par S. Exc. M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères et de la Force Armée, et le Conseiller Pierre Welter, en présence du Colonel Aloyse Jacoby, Chef d'Etat-Major de l'Armée, du Capitaine M. Mayer et du Lieutenant en 1er R. Schiltz. Au nom de la Légation des U. S. A. à Luxembourg, S. Exc. Mrs. Perle Mesta, Ministre, accompagnée du Colonel Hoffmann et du Conseiller de Légation M. J. B. Ketcham, souhaite la bienvenue au Commandant Suprême Allié.

Trois pelotons de la Garde grand-ducale, sous le commandement du Lieutenant Van Dyck, et

un détachement de gendarmerie, sous les ordres du Capitaine Donckel, présentèrent les armes au passage de l'Amiral et de sa suite.

Immédiatement après l'arrivée de l'Amiral, les personnalités prirent place dans des voitures qui, précédées par un groupe de huit motocyclistes P.M., se dirigèrent vers le cimetière militaire américain de Hamm. L'Amiral y déposa une couronne et se recueillit devant la tombe du Général George S. Patton. De Hamm, le convoi prit la direction de la Place de la Constitution où l'Amiral fleurit également la dalle du Monument du Souvenir, tandis qu'un peloton du Corps de la Garde grand-ducale rendit les honneurs.

A 16 heures, le Commandant Suprême Allié de l'Océan Atlantique eut une entrevue avec S. Exc. M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et avec S. Exc. M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères et de la Force Armée. A cette dernière entrevue assista également l'Amiral britannique Andrews, Commandant Suprême Allié adjoint.

A 17 heures, l'Amiral McCormick donna dans les salons du Ministère des Affaires Etrangères une conférence de presse en présence de l'Amiral Andrews et du Capitaine H. D. Riley. Au cours de cette conférence de presse, l'Amiral prononça l'allocution suivante :

« To you who are listening, I would like to say that I have looked forward for some time to this opportunity of making my first visit to Luxembourg. You people of Luxembourg and those of other peace loving nations of the world are presenting a strong front against threats of oppression which it is all too clear are directed against them.

I have come from the first test of the Allied Command Atlantic, Exercise *Main Brace*. I am impressed with the efficiency and cooperation demonstrated by the national units taking part in this exercise.

We have made considerable progress in forming a unified command of the Atlantic. However, we must realize that we have not yet reached that state of readiness for which we are striving.

The success of any land operation in Europe would depend upon full logistic and operational support by sea. Maintaining absolute control of the ocean area under my command is a task of tremendous magnitude.

With insufficient forces it would be an impossible one.

Although much remains to be done, I am confident that the forthright spirit already shown by the NATO family of nations will resolve the great problems that lie before us. NATO is gaining strength and potency as a living bulwark between free nations to any potential threat of aggression. I would like each one of you to know how happy I am to have the privilege of being associated with you, with your fine country and with the officials of your government. »

Après la conférence de presse, l'Amiral regagna la Légation des Etats-Unis où il reçut peu après la visite du Colonel Aloyse Jacoby, Chef d'Etat-Major de l'Armée luxembourgeoise. Le soir, un dîner fut offert dans les salons de l'Hôtel Brasseur par S. Exc. M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères et de la Force Armée.

Dans le courant de la journée du mardi, 30 septembre, l'Amiral McCormick quitta Luxembourg pour continuer son voyage vers Athènes et Ankara.

M. Pierre Frieden, Ministre de l'Intérieur, inaugure les Maisons communales de Hosingen, Troisvierges et Differdange

Dans le courant du mois de septembre, M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale et de l'Intérieur, a procédé à l'inauguration de trois Maisons communales dont deux, celles de Hosingen et de Troisvierges, situées dans le nord du pays et celle de Differdange dans le Bassin minier.

Par ces temps d'après-guerre, le souci majeur de beaucoup de conseils communaux était la reconstruction de leurs Maisons communales. En effet, l'offensive von Rundstedt de fin 1944, qui avait mis à feu et à sang nos contrées d'Ardenne, n'avait guère épargné ni habitations privées ni bâtiments publics telles églises, écoles, mairies. Cependant, le principal effort de reconstruction devait se concentrer sur l'aide immédiate à ap-

porter aux sinistrés privés, afin de permettre à la population rurale de reprendre sans retard et sans préjudice pour l'économie nationale ses tâches journalières.

Mais il fallait également songer à normaliser la vie publique. Dans le courant des années, les centres les plus touchés par la guerre comme Echternach, Wiltz, Clervaux fournirent dans ce domaine, avec l'aide du Gouvernement, des efforts considérables et, aujourd'hui, les plaies de jadis sont presque oubliées.

En septembre 1952, les communes de Hosingen, agglomération durement éprouvée, et de Troisvierges, purent terminer également l'aménagement de leurs bâtiments publics et les rendre à nouveau à leur destination.

A Hosingen.

La cérémonie à Hosingen eut lieu le 7 septembre 1952. Cette commune avait réuni dans une seule cérémonie la consécration de la nouvelle église paroissiale et l'inauguration d'un Monument aux Morts, de l'école et de la Maison communale.

Le matin, S. Exc. Monseigneur Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur, avait procédé à la consécration de l'église paroissiale et l'après-midi eut lieu une séance solennelle dans le préau attenant à l'école et à la Maison communale, en présence de S. Exc. M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, de M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale et de l'Intérieur, de M. Michel Rasquin, Ministre des Affaires Economiques et de la Reconstruction, de M. Nicolas Biever, Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale, de nombreux députés et des autorités ecclésiastiques et scolaires.

Après l'allocution de bienvenue de M. le Bourgmestre de Hosingen prirent la parole M. l'Inspecteur d'écoles Oth et un délégué de la Ligue « Ons Jongen ».

Suivit le discours de M. Pierre Frieden, au cours duquel le Ministre de l'Education Nationale et de l'Intérieur sut localiser la valeur morale de cette imposante journée où une église, une école et une Maison communale furent rendues à leur destination après de sombres années remplies de peines et de soucis. Le Ministre dévoila ensuite le Monument aux Morts et S. Exc. Mgr. l'Evêque-Coadjuteur bénit le mémorial désormais sacré.

Après l'exécution de l'Hymne national, repris en chœur par une nombreuse assistance, les autorités visitèrent les nouveaux bâtiments et un vin d'honneur clôtura cette cérémonie.

A Troisvierges.

A Troisvierges, la cérémonie de l'inauguration de la nouvelle Maison communale eut lieu le 14 septembre 1952. A 15 heures, un cortège se forma à l'entrée du village et défila devant la tribune officielle où avaient pris place M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale et de l'Intérieur, M. Nicolas Biever, Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale, des députés de la circonscription Nord et les autorités ecclésiastiques et communales.

M. Mersch, Bourgmestre de la Commune de Troisvierges, prit en premier lieu la parole du haut du balcon pour saluer les autorités et l'assistance et pour remercier tous ceux qui avaient prêté leur concours à la réussite de cette belle œuvre.

M. le Ministre Pierre Frieden, accompagné de M. le Ministre Nicolas Biever et de M. le Bourgmestre Mersch, ouvrit le portique central du bâ-

timent, tandis que les harmonies de Troisvierges et de Clervaux exécutèrent l'Hymne national.

M. Pierre Frieden, Ministre de l'Intérieur, prononça ensuite un discours. L'idée fondamentale de l'allocution de M. le Ministre de l'Intérieur fut l'importance de chaque commune dans la collectivité de l'Etat spécialement sous le rapport physique, moral, administratif et politique.

Après le discours de M. Pierre Frieden, les autorités visitèrent le nouveau bâtiment, de conception très moderne; sur la place publique, les harmonies présentèrent des concerts et, le soir, un feu d'artifice réussit à clôturer la journée.

A Differdange.

La Municipalité de Differdange avait invité à l'inauguration de son nouvel Hôtel de Ville le 21 septembre. Cette cité industrielle qui, avec ses sections de Niedercorn, d'Obercorn et de Lasauvage, compte plus de 15.000 habitants, occupe depuis plusieurs lustres une place prépondérante dans la vie politique et économique du Grand-Duché.

En effet, les débuts de l'industrie extractive du minerai de fer et la sidérurgie avaient fait d'un coup de Differdange, paisible village rural, un centre de l'industrie métallurgique et une agglomération toujours grandissante. Bientôt, la vieille Maison communale ne suffisait plus aux exigences et aux besoins de l'administration publique et ce fut ainsi que le Conseil communal fut amené à décider l'agrandissement et la rénovation de la Maison communale.

La cérémonie de l'inauguration était rehaussée par la présence de M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale et de l'Intérieur, et de M. Michel Rasquin, Ministre des Affaires Economiques. Assistaient également à la séance solennelle M. Ernest Wurth, Commissaire de District, M. Léon Schaus, Directeur de l'Administration des Contributions, de nombreux députés et bourgmestres et le Conseil municipal de Differdange.

Après une introduction musicale, M. le Ministre Pierre Frieden coupa le ruban tricolore symbolique et les autorités et invités d'honneur se rendirent dans la vaste salle des séances richement décorée.

M. le Bourgmestre Pierre Gansen prononça une allocution de bienvenue, et ce fut ensuite M. Pierre Frieden qui prit la parole pour prononcer un discours fouillé sur le rôle de la commune, de ses institutions démocratiques et de ses multiples activités dans le cadre d'une nation.

Après le discours de M. Pierre Frieden, l'Harmonie Municipale de Differdange exécuta l'Hymne national et un vin d'honneur réunit autorités et invités d'honneur.

Le Salon 1952 du Cercle Artistique de Luxembourg

Inauguration solennelle en présence de S.A.R. Monseigneur le Prince de Luxembourg.

Le VII^e Salon organisé par le Cercle Artistique de Luxembourg depuis la fin de la guerre au Musée de l'Etat avait ouvert ses portes du 20 septembre au 19 octobre.

Son Altesse Royale Monseigneur le Prince de Luxembourg avait bien voulu rehausser de Sa présence l'ouverture de ce Salon, et parmi toutes les personnalités de notre vie culturelle qui assistèrent à cette manifestation, on pouvait remarquer la présence de S. Exc. Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur, M^{lle} Marcelle Campana, Conseiller de Légation à la Légation de France à Luxembourg, M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, des Arts et Sciences, M. Paul List, ancien Consul du Royaume-Uni à Luxembourg, S. Exc. M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, M. Albert Calmes, Ministre honoraire, MM. Lucien Kœnig et Georges Reuter, Echevins de la Ville de Luxembourg, MM. les Directeurs Jean-Pierre Stein, Emile Schaus et Joseph Bisdorff, M. Jean-Pierre Winter, Conseiller de Gouvernement au Ministère de l'Education Nationale, M. Edouard Probst, Attaché au Ministère de l'Education Nationale, M. Joseph Meyers, Professeur, Conservateur du Musée National, MM. les Architectes P. Wigreux, H. Schumacher et E. Schmit, M. Victor Engels, Président de l'Ordre des Architectes, de nombreux professeurs et artistes exposants. Un nombre impressionnant de visiteurs assistaient à la cérémonie.

M. Alphonse Weicker, Président du Cercle Artistique, reçut S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg à l'entrée du Musée et, dans son discours de bienvenue, il rendit un suprême hommage à M. André Thyès, décédé le 4 avril 1952, qui fut membre-fondateur et président d'honneur du Cercle Artistique.

Ce Salon réunissait les œuvres des 54 peintres et 10 sculpteurs suivants: A. Beffort, R. Bertemes, L. Breck, M. Breithoff, H. Dillenbourg, J.-P. Calteux, R. Collette, E. Emringer, N. Feier-eisen, S. Frégnac, Th. Frégnac, J.-P. Gleis, J. Gloden, E. Gœrgen, B. Heyart, N. Junck, J.-P. Junius, W. Kesseler, C. Kieffer, Fr. Kinnen, E. Kirscht, M. Klein, M. Knaff, R. Kœmptgen, M.-Th. Kolbach, G. Maas, E. Majerus, H. Meer, R. Meyrath, J. Mootz, I. Nadler, A. Nies, J. Oth, G. Picard, H. Poos, J. Poos, W. Profant, Y. Reding, P. Reichling, J. Reuter, F. Schmit, V. Solofrizzo, R. Steffen, A. Steinmetzer, M. Stoffel, L. Tanson, E. Thibold, J.-P. Thilmany, L. Uden, A. Wagner, E.-M. Weber, P. Wigreux, M. Wildanger, E. Wurth, Ch. Engels, H. Heldenstein, M. Heuertz, E. Hulten, J. Jungblut et Ch. Kohl.

Ce Salon du Cercle Artistique avait offert aux nombreux visiteurs la revue des efforts fournis par nos artistes luxembourgeois et on pouvait ainsi se rendre compte de ce qui est produit en matière d'art dans notre pays.

Nouvelles diverses

Anniversaire

de S. A. R. le Prince de Luxembourg.

Le 28 septembre 1952, S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg fêta Son 59^e anniversaire. La capitale était pavoisée et, à la Place d'Armes, la fanfare du 20^e Bataillon des Chasseurs Portés, en visite à Luxembourg, donna un concert en l'honneur de son auguste Caporal d'honneur. La veille, la Musique de la Garde Grand-Ducale y avait offert un concert suivi de l'exécution de la marche « Prince Félix » de P. Albrecht. Dans la matinée du dimanche, 28 septembre, une messe fut célébrée à l'église Saint-Michel par le Capitaine Jules Jost, aumônier militaire. Y assistèrent S. Exc. M. Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour, M. Auguste Collart, Chambellan e. s. e., le Lieutenant en Premier Paul Koch, Aide de Camp, les représentants du Corps Diplomatique, du Gouverne-

ment, de l'Armée et de l'Evêché, le Colonel Mazurié, Commandant du 20^e Bataillon des Chasseurs Portés, et le Capitaine de la Valette. — Des listes d'inscription étaient déposées au Palais à Luxembourg et au Château de Berg.

*

*Signature d'un Traité
entre la République fédérale d'Allemagne
et l'Etat d'Israël à Luxembourg.*

Le 10 septembre 1952, les Plénipotentiaires de la République fédérale d'Allemagne, M. le Chancelier fédéral Dr Konrad Adenauer, et de l'Etat d'Israël, M. le Ministre des Affaires Etrangères Moshe Sharett, ont signé à Luxembourg un Traité sur la réparation des dommages causés à des ressortissants israéliens sous le régime national-socialiste.

En même temps, M. le Chancelier fédéral Dr Konrad Adenauer et M. le Dr Nahum Goldmann, membre du Comité de la « Conference on Jewish Material Claims against Germany », ont signé deux Protocoles additionnels à ce Traité.

Rappelons que les débats aboutissant à la signature du Traité germano-israélien du 10 septembre 1952 avaient commencé le 21 mars 1952 à La Haye.

La cérémonie de la signature du Traité et des deux Protocoles eut lieu dans une salle de l'Hôtel de Ville de Luxembourg.

*

Le 19 août 1952 a été paraphée à Luxembourg, à l'Hôtel du Ministère d'Etat, une convention en matière d'indemnisation réciproque des dommages de guerre aux biens privés entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg. Ont signé pour la Belgique M. Oscar Behogne, Ministre des Travaux Publics et de la Reconstruction; pour le Luxembourg M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre des Finances. A la cérémonie assistèrent du côté belge le Vicomte Berryer, Ministre de Belgique à Luxembourg; MM. Pierre Vanheerswynghels, Conseiller de Légation; Stévigny, Directeur Général; Castagne, Directeur d'Administration au Ministère de la Reconstruction; Verleyen, du Ministère des Affaires Etrangères. Du côté luxembourgeois: MM. Werner, Conseiller de Gouvernement; Pescatore, Secrétaire de Légation; Ferber, Chef de Service à l'Office national des Dommages de Guerre.

Cette convention prévoit que les indemnités de réparation à allouer seront fixées conformément aux dispositions légales en vigueur dans le pays de la situation des biens sinistrés, par les autorités compétentes de ce pays.

Elle entrera en vigueur le 1^{er} octobre 1952. Les dommages visés par cette convention devront, si cette formalité n'a pas été accomplie antérieurement, être déclarés auprès des autorités compétentes et selon les modalités propres à chaque pays avant le 1^{er} décembre 1952.

*

Le 5 août 1952 s'est tenue à Bruxelles une réunion des Ministres belges et luxembourgeois, sous la présidence de M. van Houtte, Premier Ministre. Etaient présents du côté luxembourgeois MM. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre des Finances, et Michel Rasquin, Ministre des Affaires Economiques, qu'accompagnaient M. Robert Als, Ministre de Luxembourg à Bruxelles, et MM. Pierre Werner et Pierre Elvinger, Conseillers de Gouvernement. Du côté belge assistaient, outre M. van Houtte, MM. Janssen, Ministre des Finances, Dequae, Ministre des Colonies, remplaçant M. Duvieusart, le Vicomte Joseph Berryer, Ministre de Belgique à Luxembourg, et MM. Gérard,

Masoin, Delettre et Dumortier. Les Ministres ont procédé à un échange de vues sur les récentes mesures prises en ce qui concerne le régime de retenues et de la taxe à l'exportation vis-à-vis des pays de l'Union Européenne de Paiements ainsi que sur le régime de mobilisation des retenues en voie d'élaboration.

*

Le 4 août 1952 a été remis à M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement luxembourgeois, par le Chargé d'Affaires de la République d'Autriche, un mémorandum du Gouvernement fédéral autrichien concernant la fin de l'occupation et du rétablissement de la souveraineté complète de l'Autriche. Le mémorandum énumère les dommages accusés à la République autrichienne dans tous les domaines, notamment dans le domaine économique, par la continuation de l'occupation alliée. Aussi le Gouvernement de la République fédérale exige-t-il le rétablissement de la souveraineté même sans traité de paix en invoquant le droit international.

*

MM. Fernand Lœsch, Nicolas Margue, Eugène Schaus et Jean Fohrmann ont été désignés comme délégués parlementaires luxembourgeois à l'Assemblée de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. MM. Lœsch, Margue et Schaus sont également membres de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe. La désignation des délégués luxembourgeois compléta la formation de l'Assemblée du Pool Charbon-Acier.

*

Le 17 septembre 1952, le Général George Marshall, ancien Secrétaire d'Etat du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, s'est rendu à Luxembourg en sa qualité de délégué de la Commission américaine pour les tombes militaires américaines. Il y inspecta le cimetière militaire américain de Hamm. Notons que durant son séjour dans notre capitale le Général Marshall était l'hôte de S. Exc. Mrs. Perle Mesta, Ministre des U. S. A. à Luxembourg.

*

Le 22 août 1952, M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre des Finances, s'est rendu à Mexico-City où il assista à la conférence annuelle du Fonds Monétaire International et de la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement qui s'est ouverte le 3 septembre. En sa qualité de Ministre des Finances il représenta le Grand-Duché aux Conseils des Gouverneurs de ces deux institutions.

*

Liaison aérienne Luxembourg-Bruxelles.

Le 1^{er} septembre 1952, la société de navigation aérienne belge « Sabena » a inauguré une liaison aérienne régulière Luxembourg-Bruxelles. Les départs auront lieu trois fois par semaine, les lundi, jeudi et samedi. Au voyage inaugural participèrent notamment S. Exc. M. Robert Als, Ministre de Luxembourg à Bruxelles, MM. van den Heuvel, représentant le Ministre des Transports de Belgique, Delaure, représentant le Chef de Cabinet, et Malderez, Secrétaire Général du Ministère des Transports, plusieurs personnalités de l'aviation belge, M. Beaujean, représentant de l'agence de presse « Belga », M. Willem Deswarte, Directeur Général de la « Sabena » et plusieurs de ses collaborateurs. A leur descente d'avion à l'aérodrome du Findel, les personnalités furent saluées par MM. Victor Bodson, Ministre des Transports, Pierre Hamer, Attaché au Ministère des Transports, Pierre Vanheerswynghels, Conseiller de Légation à la Légation de Belgique à Luxembourg, Watrin, Délégué de la « Sabena » à Luxembourg, et Jené, Commandant de l'aéroport du Findel. En l'honneur des passagers du voyage inaugural eut lieu ensuite une réception à la Légation de Belgique à laquelle assistèrent, outre les personnalités susmentionnées, MM. Emile Raus, Directeur de l'Administration des P. T. T., Adolphe Kunnen, Directeur de l'Administration des Douanes, Eug. Hoscheit, Directeur de la Police Locale Etablie, et Paul Calmes, Attaché à la Haute Autorité du Plan Schuman. S. Exc. le Vicomte Berryer, Ministre de Belgique à Luxembourg, et M. le Ministre Victor Bodson prirent la parole pour fêter la reprise des liaisons aériennes Luxembourg-Bruxelles. Suivit un banquet à l'Airfield-Hotel en l'honneur des hôtes belges auquel assista M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg. Des allocutions y furent prononcées par M. Willem Deswarte, Directeur Général de la « Sabena », et par M. le Ministre Robert Als.

*

Le 9 septembre 1952 s'est ouverte à Rome une conférence diplomatique pour la révision des règles internationales qui régissent la responsabilité pour les dommages causés par des aéronefs étrangers aux tiers à la surface. A cette conférence, le Grand-Duché de Luxembourg était représenté par M. Victor Bodson, Ministre des Transports, et M. Pierre Hamer, Attaché au Ministère des Transports.

*

Liaison aérienne Luxembourg-Paris.

Les négociations que M. Victor Bodson, Ministre des Transports, vient de mener avec la Direction Générale d'Air-France, ont abouti à l'établissement à l'aéroport de Luxembourg d'une escale de cette société sur la ligne Paris-Düsseldorf. Les départs pour Paris auront lieu les jeudis et samedis dans l'après-midi et pour Dus-

seldorf les lundis et mercredis dans la matinée. Air-France assurera ces services à partir de la deuxième moitié du mois d'octobre.

*

Du 24 au 26 août 1952, la Fédération nationale luxembourgeoise de la Chaussure et du Cuir organisa à Luxembourg le X^e Congrès du Bureau International de la Chaussure et du Cuir auquel participèrent 120 délégués venus de Belgique, des Pays-Bas, de France, de Suisse, Grande-Bretagne et du Luxembourg. Dans le d'Italie, d'Allemagne, de Sarre, d'Autriche, de cadre du Congrès eurent lieu au Cercle Municipal une Exposition Internationale de la chaussure sur mesure et une Exposition Nationale de l'industrie du cuir et de la chaussure et des industries travaillant le cuir.

*

Le 31 août 1952, M. Michel Rasquin, Ministre des Affaires Economiques, assista à l'ouverture de la IX^e Foire-Exposition de Francfort, à laquelle le Grand-Duché était représenté par un pavillon luxembourgeois.

*

A l'inauguration de la 25^e Foire-Exposition de Metz qui a eu lieu le 27 septembre 1952, le Luxembourg était représenté par M. Michel Rasquin, Ministre des Affaires Economiques.

*

Les 25, 26 et 27 septembre 1952 s'est réunie à Luxembourg la Commission Internationale de l'Etat civil. La Commission Internationale de l'Etat civil a été créée à Amsterdam en septembre 1948 sur l'initiative de l'Association Néerlandaise des Officiers de l'Etat civil. Les pays participant à cette Commission Internationale sont la Belgique, la France, les Pays-Bas, la Suisse et le Luxembourg. Chaque pays y est représenté par une section nationale. La Commission Internationale de l'Etat civil fut tout d'abord reconnue par un échange de notes entre les Gouvernements des cinq pays et sa reconnaissance officielle eut lieu le 25 septembre 1950 par un Protocole signé à Berne par les délégués des Etats contractants. Les buts de la Commission Internationale sont définis par le règlement intérieur; ils sont: constituer et tenir à jour la documentation législative et jurisprudentielle relatives à l'état civil et en faciliter l'échange entre les pays. Les moyens pour réaliser ce but sont la publication d'un fichier de documentation sur le droit des personnes et de famille. C'est une œuvre de longue haleine qui n'en est qu'à ses débuts, mais dont les fiches parues jusqu'à ce jour: la personne, la nationalité, le nom, le domicile et la résidence, font preuve d'un travail de haute valeur juridique et d'une utilité manifeste pour tous ceux qui ont à s'occuper de questions d'état civil. — Les séances de travail

ont eu lieu au Ministère de la Justice. Le Ministre de la Justice ainsi que la Municipalité de Luxembourg ont reçu les délégués des cinq pays au cours de leurs travaux.

Les Championnats du Monde Cyclistes sur Route à Luxembourg.

Les 23 et 24 août 1952 se sont déroulés sur le circuit Scharfeneck-Bettembourg-Abweiler-Leudélange les annuels Championnats du Monde Cyclistes sur Route, dont l'organisation en 1952 avait été relaissée à la Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois par le Comité Directeur de l'Union Cycliste Internationale.

Le samedi eut lieu l'épreuve des amateurs qui vit la victoire finale du coureur italien Ciancola.

Le dimanche, 24 août, se déroula la course ouverte aux coureurs professionnels en présence de S. A. R. le Grand-Duc Héritier Jean de Luxembourg, Membre du Comité Olympique International, de M. Achille Joinard, Président de P.U. C. I., de M. le Conseiller d'Etat Paul Wilwertz, Président de la F. S. C. L., de nombreuses personnalités ainsi que de dizaines de milliers de spectateurs. La victoire revint au coureur allemand H. Muller après un sprint auquel participèrent plus de trente compétiteurs.

Les Championnats du Monde Cyclistes sur Piste, relaissés également à la F. S. C. L. pour 1952, durent avoir lieu au Stade-Vélodrome du Parc des Princes à Paris du fait que le Grand-Duché ne dispose pas d'un vélodrome réglementaire.

*

M. Adrien Nieuwenhuys, Ambassadeur honoraire du Roi, qui représenta la Belgique à Luxembourg, à Vienne et auprès du Vatican, est décédé à Bruxelles au début du mois de septembre à l'âge de 75 ans.

C'est une personnalité respectée entre toutes du monde diplomatique qui disparaît.

Né en 1877, M. Adrien Nieuwenhuys était en 1914 en poste à Berlin. Au début de la première guerre mondiale, il fut arrêté par les Allemands et prisonnier sur parole pendant toute la durée des hostilités.

Après celles-ci, M. Nieuwenhuys fut envoyé à Berlin en qualité de Conseiller près de l'Ambassade de Belgique. Il dirigea ensuite les Légations de Belgique à Luxembourg et à Vienne. Il termina sa carrière comme Ambassadeur au Vatican où il séjourna pendant la dernière guerre.

Le défunt était titulaire de nombreuses distinctions, notamment de la Grand-Croix de l'Ordre de la Couronne de Chêne de Luxembourg.

Le Mois en Luxembourg (mois d'août)

1^{er} août : A l'occasion de la Fête Nationale Suisse, l'Harmonie d'Eischen, sous la direction de M. Pierre Mettenhoven, donne un concert à la Place d'Armes. Les 30 et 31 juillet, la Musique de la Garde Grand-Ducale et l'Harmonie Municipale de Luxembourg, sous la direction de M. Alphonse Faber, y ont offert des concerts suivis de l'exécution des hymnes nationaux suisse et luxembourgeois.

Au Volkshaus, un chœur d'élèves d'écoles secondaires de Vienne et d'instituteurs, sous direction du Prof. Julius Peter, Directeur de la « Wiener Bachgemeinde », invite à une audition d'œuvres de compositeurs autrichiens. Au programme figurent des chansons populaires, des jodlers et valse viennoises ainsi que des cantiques religieux de Haydn, Mozart, Beethoven, Brahms et Bruckner. Cette soirée autrichienne a lieu grâce à l'initiative d'un groupe de 450 élèves d'écoles secondaires et d'universités de Vienne qui, sous la direction de leur aumônier le Prof. Dr Alois Beck, font un pèlerinage à dix-huit cathédrales de l'Europe occidentale et qui profitent de leur séjour à Luxembourg pour remercier de cette façon le peuple luxembourgeois de l'accueil qu'il réserva aux enfants autrichiens après la deuxième guerre mondiale.

3 août : A l'aérodrome de Luxembourg-Findel, de nombreux spectateurs assistent au meeting d'aviation international, organisé par l'Aéro-Club du Grand-Duché de Luxembourg. Les aviateurs acrobates Vinsonneau, van Cotten, Michel Berlin, Marcel Doret, Louis Notteghem, Louis Clement et les parachutistes Canarozzo, Monique Laroche et Léon Valentin, le Trio de Bourgogne formé par Chasak, Lobet et Richard et le Trio féminin comprenant M^{lles} Dudai, Clement et Domino, ainsi que des pilotes américains et belges prêtent leur concours à des démonstrations de choix effectuées à bord d'appareils de divers types dont des avions à voile et des avions à réaction.

Sous le protectorat de M. Victor Bodson, Ministre de l'Education Physique et des Sports, et sous les auspices du Conseil Communal, la société de gymnastique « L'Ardennoise » de Troisvierges fête le cinquantenaire de sa fondation. MM. Nicolas Biever, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, Léon Hamus, Commissaire Général aux Sports, et plusieurs députés honorent de leur présence les différentes manifestations auxquelles participent des sociétés de gymnastique luxembourgeoises, françaises, belges et hollandaises.

Sur l'initiative de la Fédération Luxembourgeoise des Pêcheurs Sportifs, des pêcheurs de France, Belgique, Allemagne, Sarre et Luxembourg se disputent le long, de la Sûre, entre Wasserbillig et Hinkel, la demi-finale de la Coupe Internationale Violet-Byrrh 1952 (championnat du monde de la pêche à la ligne). A la distribution des prix assistent notamment MM. Victor Bodson, Ministre des Sports, et Nicolas Obertin, Directeur de l'Administration des Eaux et Forêts, représentant le Ministre de l'Intérieur.

- 8 août: Au Cercle Municipal, sous le haut protectorat de S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc héritier et sous les auspices du Ministère de l'Education Nationale, de la Municipalité de Luxembourg et de la Fédération Internationale d'Art Photographique, Caméra Luxembourg convie au V^e Salon International d'Art Photographique auquel participent 192 exposants de 28 pays, dont 30 Luxembourgeois. Le Salon réunit 309 photographies sélectionnées parmi 959 œuvres ayant pour auteurs 264 photographes professionnels et amateurs de 30 pays. — Lors du vernissage, le Major J.-M. Weis, en sa qualité de Président de Caméra Luxembourg, souhaite la bienvenue à l'assistance, parmi laquelle relevons la présence des représentants du Corps Diplomatique et Consulaire, de MM. Edouard Probst, Attaché, représentant le Ministre des Arts et Sciences, Dr Maurice van de Wyer, Président de la Fédération Internationale d'Art Photographique, Nicolas Margue, ancien Ministre, Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, Alphonse Weicker, Président du Cercle Artistique, J. Wagener, Président de l'Art à l'Ecole, Colonel Aloyse Jacoby, Chef d'Etat-Major de l'Armée luxembourgeoise, et d'autres personnalités de la vie culturelle. — A l'occasion de l'ouverture du V^e Salon International d'Art Photographique, des membres du Cercle Royal d'Etudes Photographiques d'Anvers invitent à une soirée de projection de photographies en couleurs, organisée au Volkshaus.
- 17 août: En présence de S. Exc. M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, de représentants de la Chambre des Députés, du Colonel Aloyse Jacoby, Chef d'Etat-Major de l'Armée luxembourgeoise, de M. Ernest Wurth, Commissaire de District, et de M^{lle} Marie Cito, sœur de feu M. Nicolas Cito, Consul Général du Grand-Duché de Luxembourg à Bruxelles est inauguré le Monument aux Morts de Bascharage. Des allocutions de circonstance sont faites par MM. Nicolas Meyers, Bourgmestre, Robert Steichen, au nom des mouvements de Résistance, et par M. le Ministre d'Etat Pierre Dupong. Le Monument est béni par M. l'abbé Joseph Kirch, Curé-Doyen de Kœrich.
- 23 août: Au Glacis, les forains se donnent rendez-vous pour la « Schobermess », traditionnelle fête populaire.
- 24 août: Dans le cadre d'une cérémonie commémorative à la mémoire des victimes de la dernière guerre, la localité d'Eschdorf inaugure son Monument aux Morts. MM. Mathias Kessler, Bourgmestre, et Emile Cloos prennent la parole pour évoquer le sacrifice des disparus.
- 26 août: Sous la direction de Oskar Bieder, la fanfare des cheminots de Salzbourg, accompagnée de jodlers et d'un groupe folklorique, donne un concert à la Place d'Armes.
- 30 août: Placée sous le haut protectorat du Ministre des Affaires Economiques, de la Ville de Luxembourg, de la Chambre des Métiers et de la Fédération des Artisans, la XIV^e Foire-Exposition de l'Ameublement, aménagée à la Halle d'Exposition du Limpertsberg, connaît un grand succès auprès du public luxembourgeois. A l'inauguration officielle assistent MM. Michel Rasquin, Ministre des Affaires Economiques, Pierre Frieden, Ministre de l'Intérieur, Victor Bodson, Ministre de la Justice, Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, les représentants de la Chambre des Députés, du Conseil échevinal et communal, les Présidents et Secrétaires Généraux de la Chambre des Métiers et de la Fédération des Artisans, les directeurs des administrations de l'Etat, les représentants du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat. M. Michel Kalmes, Président de l'Association des Patrons Menuisiers du Grand-Duché de Luxembourg, prononce le discours de bienvenue, tandis que M. Michel Rasquin, Ministre des Affaires Economiques, donne un aperçu sur les problèmes et difficultés qui se posent actuellement aux patrons menuisiers et les solutions à envisager.
- Au Volkshaus, les séminaristes de Saint-Dié (Vosges) invitent à une soirée de projection de photographies en couleurs ayant pour sujet « Le Pays du Christ » (Nazareth, Bethléem, Jérusalem) suivie de la représentation du « Jeu du Prodigue » de Michel Quoist.
- 31 août: M. l'abbé Prosper Colling, Curé-Doyen de Wiltz, inaugure la nouvelle école de Berlé. MM. Pierre Kinnen, Bourgmestre, et Joseph Oth, Inspecteur de l'enseignement primaire, prennent la parole pour fêter l'événement.

Le Mois en Luxembourg (mois de septembre)

- 1^{er} septembre: Dans les rues de la Ville se déroule la traditionnelle Foire commerciale (Braderie), organisée par l'Union des Commerçants de la Ville de Luxembourg.
- 7 septembre: A l'occasion de la Saint Louis, la Fédération des Patrons Coiffeurs fête le cinquantenaire de sa fondation par une séance académique à la salle des fêtes de la Chambre des Métiers. M. Ad. Schmitt, Président, souhaite la bienvenue aux nombreuses personnalités luxembourgeoises, françaises et belges, dont MM. Fr. Luyckx, Président de la Confédération Internationale de la Coiffure, et Blavy, Secrétaire Général de la Fédération des Patrons Coiffeurs de France. Après que M. Edy Fritsch, Secrétaire Général, a fait l'historique de la Fédération, MM. Paul Theisen, Président de la Chambre des Métiers, et Michel Kalmes, Vice-Président de la Fédération des Artisans, en remplacement de M. le Président Paul Neyens, félicitent la Fédération jubilaire. Prennent encore la parole M. Luyckx, qui donne un aperçu sur les activités de la Confédération Internationale de la Coiffure, et M. Blavy, qui fête les bonnes relations que les patrons coiffeurs de France entretiennent avec leurs collègues luxembourgeois. Le discours de clôture est prononcé par M. le Président Ad. Schmitt. A l'issue de la séance académique, les patrons coiffeurs et leurs hôtes sont reçus par la Municipalité de Luxembourg.
- La localité de Hosingen invite à la consécration de son église reconstruite et à l'inauguration du Monument aux Morts, de la Maison communale, de l'école et du château d'eau.
- En présence de MM. Pierre Frieden, Ministres des Cultes, et Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, S. Exc. Monseigneur Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur de Luxembourg, inaugure la nouvelle Maison des Œuvres Paroissiales de Mersch.
- 11 septembre: A la Place d'Armes, un auditoire nombreux assiste au concert de l'United States Army Field Band, sous la direction du Major Chester E. Whiting, accompagné d'un chœur, sous la direction du Sergent Eugène Coughlin. Au cours du concert, les musiciens sont félicités par S. Exc. Mrs. Perle Mesta, Ministre des U.S.A. à Luxembourg, et par M. Emile Hamilius, Bourgmestre, tandis que le Capitaine Albert Thorn, Chef de la Musique de la Garde Grand-Ducale, remet des fleurs à son confrère américain.
- 13 septembre: A Diekirch, le Stud-book organise sa 20^e exposition nationale en présence de S. Exc. M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères, des représentants de la Chambre des Députés, et de MM. Jean-Pierre Buchler, Conseiller de Gouvernement, représentant le Ministre de l'Agriculture, Antoine Jentges, Directeur de l'Ecole Agricole de l'Etat, Henri Cravatte, Bourgmestre, Joseph Herr et Bernard Molitor, Echevins de la Ville de Diekirch, et Jules Meyers, Président de la Centrale Paysanne. Parmi les hôtes étrangers, relevons l'assistance du Prince de Mérode, Président de la Société Royale du Cheval de Trait Belge, du Jhr. van Fredenburgh, Président du Stud-book hollandais, et du Baron de Favereau, Président de la Société Royale du Cheval de Trait Ardennais.
- 14 septembre: M. Edouard Probst, Attaché, représentant le Ministre de l'Intérieur, inaugure le Monument aux Morts de Junglinster. MM. le Dr René Koltz, Bourgmestre, et Edouard Probst prennent la parole pour rendre hommage aux disparus de la grande tourmente.
- La localité de Troisvierges fête l'inauguration de sa nouvelle Maison communale.
- Les Caves Coopératives de Greiveldange invitent à la Fête du Raisin.
- 20 septembre: Au Musée de l'Etat a lieu le vernissage du Salon 1952 du Cercle Artistique.
- 21 septembre: Au Cercle Municipal, sous le haut patronage du Ministre des Affaires Economiques et de la Ville de Luxembourg, M. Nicolas Biever, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, inaugure le V^e Salon de la Coiffure et de l'Elégance et l'Exposition de l'Industrie de la Coiffure et de la Parfumerie.
- A la Halle du Limpertsberg, le Club Saint-Hubert organise sa XV^e Exposition Canine Internationale, sous le haut protectorat de S. A. R. Monseigneur le Prince Charles.
- A la Place d'Armes, la Société Philharmonique de Dijon donne un concert symphonique, sous la direction de M. R. Mignon, 1^{er} Prix du Conservatoire National de Paris. Au programme des œuvres de Mozart, Berlioz, Saint-Saëns et Mascagni.
- La ville de Differdange fête l'inauguration de son Hôtel de Ville restauré.
- Les localités mosellanes de Grevenmacher, Wormeldange et Remich invitent à la Fête du Raisin. A Grevenmacher, les festivités comprennent notamment un feu d'artifice et un cortège folklorique.
- 26 septembre: Au Théâtre Municipal, le rideau se lève sur la première représentation de la saison 1952-1953. La « Komödie » de Bâle présente « Das Puppenspiel vom Doktor

Faust», arrangement de Léonard Steckel, régie et chorégraphie de Heinz Rosen, musique de Werner Kruse, décors de Rudi Barth.

27 septembre: Sous le haut patronage de S. Exc. M. Joseph Bech, Ministre de la Force Armée, et de la Municipalité de Luxembourg, la fanfare et un détachement du 20^e Bataillon des Chasseurs Portés rendent visite à la capitale. On se rappelle qu'à l'issue de la première guerre mondiale, le 20^e Bataillon des Chasseurs Alpains dont le nom fut changé plus tard en Chasseurs Portés, était stationné à Luxembourg de 1920 à 1923. Pendant cette période importante pour l'indépendance de notre pays, le Commandant de la Tour et ses hommes avaient su gagner la sympathie de la Famille Grand-Ducale, des autorités et de la population. Aussi S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg avait-il daigné accepter le titre de « Caporal d'honneur » et le chef de notre compagnie des volontaires, le Major Beck, avait été nommé « Chasseur de 1^{re} Classe honoraire ». Le 29 décembre 1923, le fanion du 20^e Bataillon des Chasseurs Alpains fut décoré de l'Ordre de la Couronne de Chêne par S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg. — Venant de Tuingue, le 20^e Bataillon des Chasseurs Portés, sous le commandement du Lieutenant-Colonel Mazurié, est salué à la gare centrale par les Capitaines Aloyse Schiltz et Michel Mayer, de l'Armée luxembourgeoise, et par MM. Conselman, Président, Pasturot, Pletinckx et Kaiser, Vice-Présidents de la Fédération des Anciens Combattants Alliés des deux Guerres, A. Leib, représentant les Maquisards, P. Reiser, Président de la Fédération des Diables Bleus (Anciens Chasseurs), et Victor Duhr, du Syndicat d'Initiative. Précédés des drapeaux et des représentants des mouvements de la Résistance, les chasseurs se rendent en cortège jusqu'à la caserne du Saint-Esprit où, en présence du Major Guillaume Albrecht et d'un détachement de la Musique Militaire, le Capitaine de la Valette dépose des fleurs au Monument aux Morts de l'Armée. Une cérémonie commémorative a lieu ensuite au Monument du Souvenir. — A l'Hôtel de Ville, en présence des Capitaines Schiltz et Mayer et du Capitaine Albert Thorn, Chef de la Musique Militaire, les hôtes étrangers sont reçus par M. Emile Hamilius, Bourgmestre, qu'entourent MM. Nicolas Rollinger et Lucien Kœnig, Echevins, et MM. Marcel Fischbach

et Eugène Schaus, Conseillers communaux. — Dans la soirée, la Musique de la Garde Grand-Ducale donne un concert à la Plaec d'Armes suivi d'une audition de marches militaires offerte par la Fanfare des Chasseurs, sous la direction du Sergent-Chef Flament. — Le lendemain, la Fanfare des Chasseurs donne des concerts à la Place d'Armes, en l'honneur de l'anniversaire de naissance de S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg, et à l'Etablissement thermal de Mondorf-les-Bains.

28 septembre: Accompagné du Dr Lionel-Pèlerin, Maire de Nancy, de M. Louis Godfrin, Consul de Luxembourg à Nancy, et de son Président M. Paul Mœnch, l'Harmonie Municipale de la Ville de Nancy visite Luxembourg. M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, et l'Harmonie Municipale de Luxembourg-Eich saluent les hôtes lorrains à leur arrivée à la gare centrale où le Maire de Nancy dépose des fleurs au Monument aux Morts des cheminots. Dans le cadre d'une cérémonie commémorative au Monument du Souvenir, le Dr Lionel-Pèlerin y dépose une Croix de Lorraine. Lors d'une réception à l'Hôtel de Ville par M. le Bourgmestre Emile Hamilius qu'entourent MM. les Echevins Nicolas Rollinger et Lucien Kœnig, des allocutions fêtant l'amitié franco-luxembourgeoise sont faites par MM. Hamilius, Mœnch et Lionel-Pèlerin. Dans l'après-midi, l'Harmonie nancéienne, sous la direction de M. Robert Sommer, donne un concert à la Place d'Armes.

A Steinheim, S. Exc. Monseigneur Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur de Luxembourg, procède à la consécration du maître autel de l'église restaurée. Dans l'après-midi du même jour, M. Pierre Frieden, Ministre de l'Intérieur, inaugure la plaque commémorative en l'honneur des victimes de la guerre que bénit S. Exc. Monseigneur l'Evêque-Coadjuteur. Des discours sont prononcés par M. Pierre Hoffmann, Echevin, et par M. le Ministre Frieden.

30 septembre: En présence de MM. Pierre Frieden, Ministre de l'Intérieur, Emile Brisbois, Conseiller de Gouvernement, Victor Feyder, Attaché, André Origer, Ernest Wurth et Victor Kessler, Commissaires de District, S. Exc. Mrs. Perle Mesta, Ministre des U. S. A., reçoit les bourgmestres à un luncheon offert à la Légation.